



Ministère de la Justice Canada

Budget des dépenses
1997-1998

Partie III

Plan de dépenses

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commencant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1997

En vente au Canada par l'entremise des
librairies associées et autres libraires

ou par la poste auprès du

Groupe Communication Canada – Édition
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N^o de catalogue BT31-2/1998-III-20
ISBN 0-660-60078-1

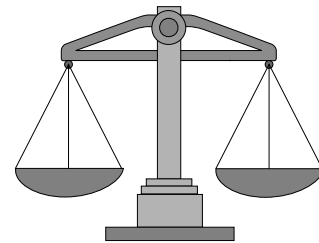


Ministère de la Justice Canada

Budget des dépenses
1997-1998

Partie III

Plan de dépenses



Accordé

Budget des dépenses 1997- 1998

Partie III

Ministère de la Justice du Canada

Le ministère de la Justice a pour mission de :

- seconder le Ministre dans la tâche d'assurer, au Canada, l'existence d'une société juste et respectueuse des lois, pourvue d'un système judiciaire efficace, équitable et accessible à tous;
- fournir des conseils et autres services juridiques de haute qualité au gouvernement ainsi qu'aux ministères ou organismes clients;
- promouvoir le respect des droits et libertés, de la loi et de la Constitution.

Monsieur Allan Rock
Ministre de la Justice et
Procureur général du Canada



Préface

Le ministère de la Justice est un ministère à programme unique qui se livre à trois activités dans le cadre du portefeuille fédéral de la justice : Services gouvernementaux au client, Droit et orientation et Administration.

Le présent document constitue un compte rendu, à l'intention du Parlement, de la manière dont les ressources votées par ce dernier ont été ou seront dépensées. À ce titre, il propose à ses utilisateurs plusieurs niveaux d'information pouvant répondre à leurs différents besoins. Il permet l'accès facile à l'information dont peuvent avoir besoin les utilisateurs et contient une table des matières détaillée. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver des renseignements supplémentaires sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

La présentation de la Partie III de 1997-1998 a été révisée pour distinguer clairement les renseignements sur la planification de l'information sur le rendement, ainsi que pour axer le document sur le niveau supérieur, sur les plans à long terme et sur le rendement des ministères.

Les renseignements contenus dans le présent document sont répartis en quatre sections :

- Le Sommaire ministériel présente un résumé des principaux plans et des grandes priorités du Ministère et des résultats réels obtenus.
- Le Plan ministériel comporte des renseignements sur le financement du Budget des dépenses de 1997-1998 et sur le financement prévu pour les deux prochaines années. Il comprend en outre des données sur les projets liés au financement et sur les attentes en matière de rendement. Il convient de souligner que les montants en dollars indiqués pour les exercices 1998-1999 et 1999-2000 ne le sont qu'à titre informatif et qu'ils représentent le financement des plans décrits dans le présent document. Il ne s'agit pas de crédits votés par le Parlement.
- Le Rendement du Ministère comprend des renseignements à la fois sur les programmes et sur les résultats financiers pour l'exercice 1995-1996.
- Les Renseignements supplémentaires explicitent notamment le rendement et les plans.

Un aperçu du portefeuille de la Justice précède la première partie.

Il convient de souligner que conformément aux principes qui sous-tendent le budget de fonctionnement, l'utilisation des ressources humaines dont il est fait état dans le présent document est mesurée en « équivalents temps plein » (ÉTP). Le facteur ÉTP exprime la durée du travail fourni par une personne au cours d'une période de 12 mois ou l'équivalent.



Table des matières

Préface	ii
Les rôles et les responsabilités qui font partie du portefeuille	II
I. Sommaire ministériel	2
II. Plan ministériel	5
A. Sommaire des plans et des priorités du Ministère	5
B. Vue d'ensemble du Ministère	6
C. Renseignements détaillés par ligne d'activité	17
1. Services gouvernementaux au client	17
2. Droit et orientation	23
3. Administration	31
III. Rendement du Ministère	35
A. Résumé du rendement du Ministère	35
B. Vue d'ensemble du Ministère	35
C. Renseignements détaillés par ligne d'activité	36
1. Services gouvernementaux au client	36
2. Droit et orientation	42
3. Administration	44
IV. Renseignements supplémentaires	47
Annexe 1 - Organisation	47
. Organigramme	47
. Besoins en ressources selon l'organisation et la ligne d'activité pour 1997-1998	48
Annexe 2 - Besoins en personnel	49
. Détails des besoins en personnel selon la ligne d'activité	49
. Résumé selon la catégorie professionnelle	50
Annexe 3 - Renseignements financiers supplémentaires	51
. Paiements de transfert selon la ligne d'activité	51
. Détails des paiements de transfert selon la ligne d'activité	52
. Description des programmes à frais partagés	53
. Description du Programme de vulgarisation et d'information juridiques	56
Annexe 4 - Autres renseignements	57
. Lois dont le ministre de la Justice est responsable	57
. Liste des documents de consultation et des publications disponibles	58
. Domaines de recherche socio-juridique	60
. Détails sur le travail de la réforme du droit	61
. Évaluations, vérifications et examens prévus et achevés selon la ligne d'activité	62
. Emplacement des bureaux ministériels	66
Index	68



Aperçu du portefeuille

Plan de dépenses 1997-1998

Les rôles et les responsabilités qui font partie du portefeuille

Programme d'administration de la justice : Le ministère de la Justice s'occupe de tous les dossiers du gouvernement en matière juridique et offre des services juridiques aux ministères et organismes fédéraux dans le cadre des activités du cabinet du procureur général du Canada et ministre de la Justice.

Le procureur général défend les intérêts de la Couronne dans le cadre de la législation en vigueur. Par exemple, il fournit des conseils et des services juridiques aux ministères et organismes fédéraux. Pour sa part, le Ministère est chargé de défendre les intérêts des ministères et organismes fédéraux dans tout litige où ils sont parties, de rédiger les textes législatifs et de veiller à ce que les lois et règlements soient conformes à la Charte des droits et libertés ainsi qu'aux autres politiques et lois gouvernementales. Dans les provinces, le procureur général intente des poursuites relativement aux infractions à l'ensemble des lois fédérales, à l'exception du Code criminel. Dans les territoires, il intente des poursuites relativement aux infractions à l'ensemble des lois fédérales, y compris le Code criminel.

Le ministre de la Justice a pour fonction principale de tenir compte des considérations générales qui sous-tendent les lois dont l'application relève directement de lui. Ces considérations portent notamment sur : la réalisation des objectifs à l'aide de programmes et d'initiatives; la teneur juridique des projets de loi émanant du gouvernement, des règlements et des directives ministérielles qui peuvent avoir une incidence sur les libertés et droits fondamentaux; les questions touchant l'équité du système de justice; les instruments juridiques dont se servent les ministères et organismes pour atteindre les objectifs globaux du gouvernement.

Le portefeuille comprend les organismes indépendants suivants :

Commission canadienne des droits de la personne: La Commission canadienne des droits de la personne lutte contre la discrimination dans les domaines de compétence fédérale. Elle voit à l'application de la Loi canadienne sur les droits de la personne. La Commission est habilitée à enquêter sur les plaintes de discrimination, à approuver les arrangements, à recommander la constitution de tribunaux des droits de la personne et à mettre fin aux politiques et pratiques discriminatoires au moyen de programmes d'information et de recherche. De plus, elle procède à des vérifications auprès d'employeurs régis par les règlements fédéraux et auprès de ministères et organismes fédéraux régis par la Loi sur l'équité en matière d'emploi.

Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale: Le Bureau administre la partie I de la Loi sur les juges, qui prévoit le versement des traitements, des indemnités et des pensions aux juges de la Cour fédérale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt ainsi qu'aux juges des cours supérieures des provinces et territoires. Il fournit des services administratifs au Conseil canadien de la magistrature et est responsable de la préparation des présentations budgétaires de la Cour fédérale du Canada, de la Cour canadienne de l'impôt et du Conseil canadien de la magistrature.



Cour fédérale du Canada : Par l'entremise de la Section de première instance et de la Section d'appel, la Cour fédérale du Canada agit comme cour de justice, d'équité et d'amirauté en vue d'améliorer l'application des lois du pays. En outre, elle a compétence en matière civile et criminelle pour entendre diverses affaires concernant notamment l'amirauté, la propriété intellectuelle, la citoyenneté, les infractions aux termes des dispositions législatives sur les coalitions ainsi que les litiges où le gouvernement est partie en demande ou en défense. La Cour fédérale du Canada peut entendre les appels des jugements de la Cour canadienne de l'impôt et examiner les décisions des offices, des commissions et des tribunaux fédéraux, par exemple la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Elle est la cour pénultième pour ce qui concerne ces questions.

Comité du tribunal des droits de la personne : Le Comité du tribunal des droits de la personne est un organisme quasi-judiciaire qui a été constitué en vertu de la Loi canadienne sur les droits de la personne pour faire enquête dans les cas de plaintes et pour décider s'il y a effectivement eu violation de la Loi. Les membres du Comité du tribunal des droits de la personne sont nommés par décret et siègent à temps partiel. Le président du Comité choisit les membres du Comité qui siégeront aux divers tribunaux nommés. Les tribunaux tiennent des audiences publiques et rendent des décisions qui reposent sur le bien-fondé de la plainte et sur les éléments de preuve produits lors de l'audience. Un greffe dont les bureaux sont situés à Ottawa fournit des services de soutien aux activités des tribunaux.

Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada

Commissaire à l'information : Le Commissaire à l'information est un ombudsman spécial nommé par le Parlement pour enquêter sur les plaintes contre les institutions gouvernementales que déposent les personnes qui soutiennent avoir été privées des droits que leur reconnaît la Loi sur l'accès à l'information, qui est la loi canadienne sur la liberté de l'information. L'adoption de la Loi en 1983 confère aux Canadiens le vaste droit à l'information consignée sous quelque forme que ce soit, contrôlée par la plupart des institutions du gouvernement fédéral. Le commissaire est indépendant du gouvernement et possède de forts pouvoirs d'enquête. Ces pouvoirs incitent vraiment les institutions gouvernementales à respecter la Loi et les droits des requérants. Toutefois, à titre d'ombudsman, le commissaire ne peut pas ordonner qu'une plainte soit réglée d'une manière en particulier. Il ne peut donc compter que sur son pouvoir de persuasion pour régler des conflits et demande à la Cour fédérale de se pencher sur le dossier seulement s'il croit qu'une personne s'est vu refuser à tort l'application de ses droits.

Commissaire à la protection de la vie privée : Le Commissaire à la protection de la vie privée est un ombudsman spécial qui relève directement des présidents du Sénat et de la Chambre des communes. Il est nommé en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels pour examiner les plaintes selon lesquelles une institution fédérale aurait traité de manière inappropriée la demande présentée par un particulier en vue de prendre connaissance de dossiers personnels ou recueille, utilise, communique ou retire des renseignements à son sujet contrairement aux dispositions de la Loi. À titre d'ombudsman, le commissaire ne peut pas ordonner à un organisme gouvernemental de se conformer à ses recommandations. Néanmoins, si le commissaire croit que la personne s'est vu refuser à tort l'accès à des dossiers personnels, il peut demander une révision par la Cour fédérale. Le commissaire peut également faire directement rapport au Parlement en ce qui concerne des questions qu'il juge importantes ou urgentes.

Cour suprême du Canada : La Cour suprême du Canada est la plus haute cour du pays, ce qui en fait l'une des plus importantes institutions canadiennes. En tant que dernière cour générale



d'appel, elle est le dernier recours judiciaire dont peuvent se prévaloir les parties en litige, qu'il s'agisse de citoyens ou d'administrations publiques. Son champ de compétence englobe le droit civil de la province de Québec ainsi que la common law des neufs autres provinces et des deux territoires.

La Cour est saisie des affaires entendues par les cours d'appel provinciales et les cours d'appel territoriales et par la Section d'appel de la Cour fédérale du Canada. En outre, elle doit entendre les causes présentées par le gouvernement fédéral (ou «gouverneur en conseil»). La Cour assure l'uniformité, la cohérence et la justesse dans l'articulation, l'élaboration et l'interprétation des principes juridiques dans l'ensemble du système judiciaire canadien.

Cour canadienne de l'impôt : Créée en 1983, la Cour canadienne de l'impôt a remplacé la Commission de révision de l'impôt, dont les membres ont été nommés juges. En décembre 1990, la loi prévoyant la législation relative à la taxe sur les produits et services (TPS) donnait à la Cour canadienne de l'impôt la compétence exclusive pour entendre les renvois et les appels liés à la TPS.

La Cour canadienne de l'impôt a compétence exclusive pour entendre les renvois et les appels portés devant elle sur les questions découlant de l'application de plusieurs lois relatives à l'impôt, aux prestations de retraite et aux prestations de sécurité sociale. La Cour canadienne de l'impôt, dont l'administration centrale est située à Ottawa, se compose du juge en chef, du juge en chef adjoint, de 20 autres juges plus quatre juges surnuméraires. Afin d'assurer l'audition expéditive des appels, le juge en chef peut, avec l'autorisation du gouverneur en conseil, nommer des juges suppléants. La Cour compte actuellement dix juges suppléants.

Budget des dépenses principal pour le Ministère et les organismes inclus dans le portefeuille du ministre de la Justice

(en milliers de dollars)	Budget principal 1996-1997	Budget principal 1997-1998	Prévu [#] 1998-1999	Prévu [#] 1999-2000
Ministère de la Justice	451 633	433 926	407 557	404 342
Commission canadienne des droits de la personne	15 717	14 175	14 200	14 200
Commissaire à la magistrature fédérale	215 858	224 343	231 300	238 800
Cour fédérale du Canada	29 771	30 074	30 200	29 700
Comité du tribunal des droits de la personne*	N/A	1 927	1 900	1 500
Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada	6 262	6 120	6 139	6 143
Cour suprême du Canada	14 496	14 435	14 400	14 600
Cour canadienne de l'impôt	10 992	10 916	10 100	10 100
Budget du portefeuille	744 729 \$	735 916 \$	715 796 \$	719 385 \$

* En 1996-1997 et lors des exercices antérieurs, les ressources affectées au Comité du tribunal des droits de la personne étaient inscrites dans le budget de la Commission canadienne des droits de la personne .

La réduction effectuée dans le cadre du deuxième examen des programmes qui visait le portefeuille de la justice (1998-1999 et 1999-2000) a été entièrement affectée au niveau de référence du ministère de la Justice. Cette affectation est jugée provisoire et sera rajustée ultérieurement.

Des Parties III distinctes du Budget des dépenses principal sont produites pour le ministère de la Justice et pour chaque organisme de son portefeuille. Voir à la Partie III du Budget des dépenses du Ministère et de chaque organisme, l'explication des différences entre le Budget des dépenses principal de l'exercice 1996-1997 et celui de 1997-1998.



Budget des dépenses 1997-1998

Partie III

Ministère de la Justice Canada

Section I

Sommaire ministériel

Message du ministre de la Justice

Le ministère de la Justice a été créé en 1868 pour offrir des services juridiques au gouvernement du Canada, à ses ministères et à ses organismes. Il joue également un rôle important sur le plan des politiques, en protégeant la sécurité et les droits des Canadiens et Canadiennes ainsi qu'en mettant à leur disposition un système de justice accessible, efficace et équitable.

Le mandat du Ministère demeure pratiquement le même depuis cent vingt-huit ans. Cependant, les défis auxquels le ministre, le Ministère et la société canadienne sont confrontés ont beaucoup évolué, tout comme le Ministère lui-même. En 1868, le Ministère comptait deux avocats et sept employés au total. À ce jour, le Ministère emploie près de 2 000 personnes, dont environ la moitié sont membres de la profession juridique. De plus, nos bureaux sont répartis dans l'ensemble du pays, ce qui révèle toute la valeur que les Canadiens accordent à la primauté du droit et à la protection de leurs droits et libertés. Les Canadiens ont, avec raison, des attentes élevées à l'égard de leur système de justice.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, le Ministère a considérablement progressé vers son objectif de répondre à ces attentes, notamment en respectant son engagement d'améliorer la sécurité des Canadiens.

Cette progression se traduit par de nouvelles dispositions législatives comme celles du projet de loi C-68 (sur le contrôle des armes à feu) qui prévoient de sévères peines minimales obligatoires de quatre ans d'emprisonnement dans les cas d'utilisation d'une arme à feu au cours de la perpétration d'un crime violent. Ces dispositions prévoient en outre l'entreposage sécuritaire, l'enregistrement des armes à feu et la délivrance de permis qui permettront aux forces policières de retracer les armes utilisées pour commettre des crimes et de repérer les agresseurs éventuels. Cette progression se traduit également par de nouvelles lois qui s'attaquent au problème des contrevenants à risque élevé par le durcissement des peines et dans les régimes correctionnels pour les personnes qui présentent un risque élevé de commettre une autre infraction avec violence. Cette tendance se reflète également dans de nouvelles lois qui visent à rendre les gestes violents posés par de jeunes contrevenants plus lourds de conséquences. Ces lois vont au cœur même des attentes des Canadiens à l'égard de leur gouvernement : des mesures qui protègent leur droit de se sentir en sécurité dans leur foyer et au sein de leur collectivité.



Cependant, les Canadiens admettent de plus en plus que des peines plus sévères et des taux d'incarcération plus élevés ne peuvent pas à eux seuls assurer la sécurité. Au cours de l'année qui vient, le Ministère cherchera à mettre de l'avant une approche efficace, équilibrée et durable de sécurité publique. Il se donne comme priorités la mise en place de solutions novatrices à l'emprisonnement de contrevenants à faible risque et de mesures applicables non seulement aux crimes mais également à leurs causes. Ce sont là des défis complexes, qui embrassent tout un éventail de questions et de problèmes. Les partenariats entre gouvernements, organismes non gouvernementaux et collectivités représenteront la clé de nos efforts dans ce domaine.

Le Conseil national de prévention du crime, que le solliciteur général, M. Herb Gray, et moi-même avons constitué, continuera également à jouer un rôle de chef de file dans nos efforts pour rompre le cycle qui mène à la criminalité et à la victimisation. Les Canadiens se rendent compte que le degré de sécurité d'une société est fonction de son alphabétisme et des prisons et d'enfants chéris plutôt qu'appauvris. Le Conseil aidera les Canadiens à établir des stratégies efficaces de prévention du crime et à unir les efforts non seulement des gouvernements, mais également de nos nombreux partenaires dans la prévention du crime dans les collectivités de l'ensemble du Canada.

Les Canadiens s'attendent également à ce que leurs gouvernements accordent énormément d'importance aux valeurs essentielles qui nous distinguent entre nations, à savoir l'équité, la tolérance et l'égalité. Le Canada demeure un chef de file et un grand défenseur des droits de la personne.

L'an dernier, la Loi canadienne sur les droits de la personne a été modifiée pour rendre illicite la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle. Le Ministère a également pris des mesures pour alourdir les peines applicables aux personnes qui commettent des crimes haineux contre des groupes vulnérables. Un projet de loi a été déposé pour moderniser le régime des pensions alimentaires pour enfants de manière à ce que les parents divorcés soient traités plus équitablement et à ce que l'on réponde aux besoins des enfants. Au cours de la prochaine année, nous mettrons en oeuvre le nouveau régime. Nous avons également pris des mesures pour régler les problèmes d'égalité des sexes dans le système de justice, notamment en limitant l'accès aux dossiers des victimes et des témoins dans les cas d'agressions sexuelles. Le Ministère établit également un système par lequel tous les aspects du travail du Ministère -- les politiques, programmes, lois et litiges -- sont passés en revue pour déterminer s'ils ont des répercussions en matière d'égalité des sexes. Cette démarche aura une incidence considérable sur nos efforts visant à créer un système de justice qui reflète la réalité et qui répond aux besoins des Canadiennes. Le Ministère, qui est tourné vers l'avenir, continuera à étudier comment le système de justice peut mieux servir l'ensemble des Canadiens, en particulier les enfants, les adolescents, les familles, les personnes âgées et les personnes handicapées.

Et en ce faisant, le Ministère continuera à faire de l'utilisation judicieuse des ressources qui lui sont confiées une priorité absolue. Le ministère de la Justice continue à chercher des manières d'améliorer l'efficacité, la rentabilité et la qualité des services qu'il fournit, et ce dans un contexte d'augmentation de la demande et de stagnation des ressources.



L'initiative des Services axés sur le client constitue un développement particulièrement important au ministère de la Justice. Cette initiative s'est traduite par des ententes de service coopératives axées sur le client intervenues entre le Ministère et les ministères et organismes fédéraux qui ont recours à nos services juridiques. Dans le cadre de ces ententes, les parties conviennent de priorités et de niveaux de services et préconisent des solutions à caractère juridique qui sont rentables, comme le règlement des conflits.

Le Ministère s'emploie également à améliorer la technologie, comme les systèmes de référence juridique et de gestion des dossiers et l'utilisation d'Internet. Il envisage des solutions de rechange moins coûteuses aux procédures judiciaires plus officielles et onéreuses, ainsi que de meilleurs systèmes de gestion plus efficace de notre travail, comme des mécanismes améliorés de gestion des ressources humaines et de responsabilité, entre autres.

Au centre de tous ces efforts se trouve la reconnaissance que le système de justice existe pour servir tous les Canadiens et pour répondre à leurs besoins en évolution. Pour que notre système de justice soit vraiment efficace, il doit jouir de la compréhension et de la confiance de ceux qu'il sert. De nos jours, les Canadiens veulent en savoir davantage au sujet du fonctionnement de leur système de justice et souhaitent bénéficier d'occasions significatives d'influer sur son évolution. De concert avec ses nombreux partenaires, le ministère de la Justice continuera de s'employer à mettre en place un système de justice attentif, moderne et rentable qui se mérite la confiance, le respect et l'appui des Canadiens.

Le ministre de la Justice
et procureur général du Canada,
Allan Rock



Section II

Plan ministériel

A. Sommaire des plans et des priorités du Ministère

Le Ministère est résolu à apaiser les préoccupations du public grâce à un programme d'action bien ciblé et s'efforce de traiter plus efficacement ses litiges, ses services législatifs et ses autres services pour contrôler ses coûts tout en s'acquittant de ses responsabilités. Le Ministère résoudra des problèmes de manière efficace et équitable sur le plan financier. Les inquiétudes quant aux coûts croissants du système de justice continueront à orienter les efforts du Ministère en vue de trouver des solutions efficaces aux problèmes en matière de justice et de faire diminuer la demande à l'égard du système de justice pénale, en particulier, sans compromettre la sécurité personnelle.

Le Ministère doit prendre en considération les changements rapides et spectaculaires qui surviennent dans la société lorsqu'il s'acquitte de sa fonction d'élaboration de politiques. À titre d'exemple, il doit tenir compte des besoins et des exigences d'une population canadienne dont la diversité ethnique et démographique est de plus en plus grande. Le Ministère doit en outre reconnaître que les problèmes qui préoccupent les Canadiens sont de plus en plus complexes et liés entre eux. Les problèmes complexes de politique sociale appellent des solutions exhaustives et unifiées. En outre, il faudra trouver des manières d'amener tous les intervenants voulus à chercher ensemble des solutions efficaces et durables. Veiller à ce que tous les Canadiens bénéficient d'un système de justice équitable et accessible : tel est l'objectif primordial du gouvernement et du Ministère.

Le Ministère entend continuer d'appliquer une politique pénale équilibrée assortie de mesures appropriées de contrôle des criminels qui sont très susceptibles de récidiver, tout en explorant des approches plus créatrices qui visent les contrevenants à faible risque, axées sur la déjudiciarisation et sur les solutions de rechange à l'emprisonnement. On apaisera les inquiétudes causées par le crime et la violence dans la société en appliquant des mesures exhaustives de contrôle des armes à feu, en procédant à la réforme de la justice applicable aux jeunes et par le travail du Conseil national de prévention du crime. Le Ministère articulera également ses activités autour de questions de justice liées aux familles, aux pensions alimentaires pour enfants, aux enfants et aux adolescents, aux Autochtones, à la Loi canadienne sur les droits de la personne et au droit de l'information.

En ce qui a trait à l'aspect opérationnel, le Ministère continue à faire face à une augmentation considérable de sa demande de services de contentieux et de conseils juridiques. Le Ministère a dû reconsidérer sa manière d'offrir ses services pour pouvoir continuer à offrir des services juridiques d'excellente qualité de la façon la plus rentable possible. Le Ministère continuera à faire fond sur des initiatives récemment présentées, comme l'Initiative des Services axés sur le client (SAC). En outre, il continuera à promouvoir le recours au règlement de conflits pour résoudre plus efficacement les différends dans lesquels le gouvernement fédéral est partie. Enfin, des projets dans le domaine de la technologie de l'information faciliteront la mise en oeuvre de méthodes de travail efficaces et efficaces.



En s'acquittant de ses diverses fonctions, le Ministère déploiera encore plus d'efforts pour assurer la reconnaissance et le respect du bijuridisme canadien dont le droit civil et la common law sont les sources.

B. Vue d'ensemble du Ministère

1. Rôles, responsabilités et mission

Le ministère de la Justice a été créé par une loi du Parlement le 22 mai 1868, onze mois après la Confédération. Le ministère de la Justice s'occupe de tous les dossiers du gouvernement en matière juridique et offre des services juridiques aux ministères et organismes fédéraux dans le cadre des activités du cabinet du procureur général du Canada et ministre de la Justice.

Le ministre de la Justice se préoccupe de toutes les questions de politiques qui sous-tendent les lois. À ce titre, il doit s'assurer que les lois sont équitables et qu'elles sont conformes aux principes constitutionnels. Les projets de loi et de règlement doivent être étudiés pour que l'on puisse s'assurer qu'ils ne violent pas les libertés et les droits fondamentaux de la personne.

Le procureur général défend les intérêts de la Couronne dans le cadre de la législation en vigueur. Par exemple, il fournit des conseils et des services juridiques aux ministères et organismes fédéraux. Il s'occupe également de défendre les intérêts des ministères et organismes fédéraux dans tout litige où ils sont parties. Le procureur général intente des poursuites relativement aux infractions aux lois fédérales, à l'exception du Code criminel, dans les provinces.

Les fonctions du ministre de la Justice et du Procureur général du Canada sont distinctes et séparées. Cependant, elles sont traditionnellement exécutées par la même personne. Le ministre est le conseiller juridique du gouverneur général et le premier conseiller juridique du Conseil privé de la Reine pour le Canada. Le procureur général est le premier conseiller juridique de l'État et représente celui-ci dans tous les litiges touchant le gouvernement fédéral, y compris ceux auxquels tous les ministères et organismes du gouvernement sont parties.

Mandat : Les fonctions et responsabilités du ministère de la Justice sont prévues par la Loi sur le ministère de la Justice, en vertu de laquelle le Ministère fournit une gamme complète de services juridiques au gouvernement du Canada. Ces services comprennent la prestation de conseils juridiques, la préparation de documents juridiques, la rédaction et l'examen des lois et des règlements et la supervision et la bonne marche des affaires contentieuses. Le Ministère doit veiller à ce que les affaires publiques soient administrées conformément à la loi. Enfin, il assume la responsabilité principale pour ce qui concerne la planification, l'élaboration et l'application des politiques fédérales en matière d'administration de la justice et les autres domaines que lui assigne le gouverneur en conseil.

Outre la Loi sur le ministère de la Justice les principales lois qui régissent les travaux du ministère de la Justice sont : la Déclaration canadienne des droits, la Loi sur les textes réglementaires et la Loi sur la révision des lois. La Déclaration canadienne des droits et la Loi sur le ministère de la Justice imposent l'obligation d'examiner tous les projets de loi déposés à la Chambre des communes par des ministres et tous les règlements transmis au greffier du Conseil privé à des fins d'enregistrement, en vue de déterminer si leurs dispositions sont compatibles avec les fins et dispositions de la Déclaration canadienne des droits et de la Charte canadienne des droits et libertés. Dans les deux cas, le Ministère est tenu de signaler toute incompatibilité à la Chambre des communes dès que possible. La Loi sur les textes réglementaires prévoit que



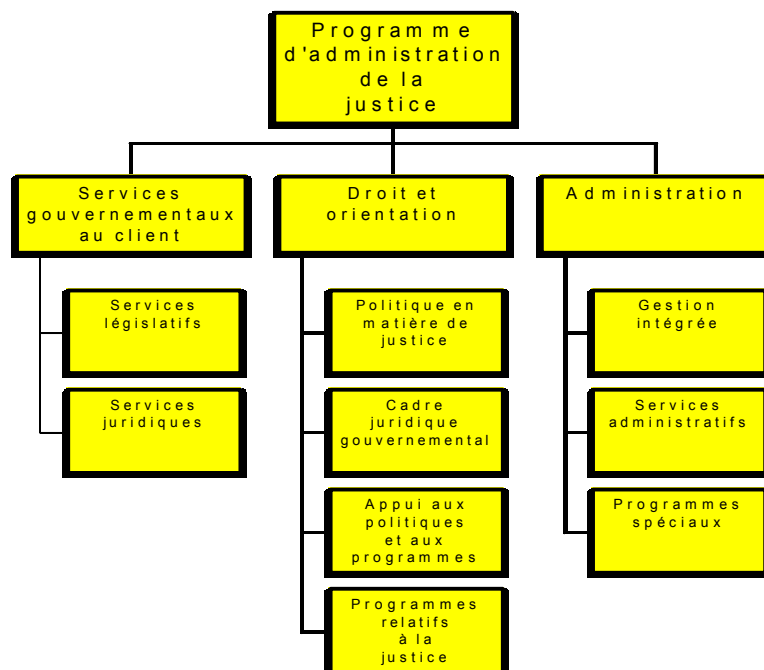
les règlements doivent être examinés en fonction des critères établis dans cette loi. La Loi sur la révision des lois prévoit la révision et la codification périodiques des Lois du Canada, qui sont d'intérêt public, ainsi que de leurs règlements d'application. Les lois dont le ministre de la Justice est responsable sont énumérées à la page 57.

Objectif du Programme : Fournir au gouvernement du Canada ainsi qu'aux ministères et organismes fédéraux d'excellents services juridiques, superviser toutes les affaires liées à l'administration de la justice au Canada qui ne sont pas de compétence provinciale ou territoriale et proposer, dans ce contexte, des initiatives de politique et de programme afin de veiller à ce que le Canada soit une société juste et respectueuse de la loi, dotée d'un système de justice accessible, efficace et équitable.

2. Organisation et composition du Programme

Structure des activités : Le Programme d'administration de la justice comprend trois activités, qui représentent les grands secteurs d'activité du Ministère. La figure 1 présente les trois activités ainsi que leurs sous-activités connexes.

Figure 1 : Structure des activités



Structure de l'organisation: Le Programme d'administration de la justice est exécuté par le sous-ministre et sous-procureur général, qui doit rendre compte de l'administration au ministre de la Justice et procureur général du Canada.



L'ensemble du Ministère a connu une restructuration majeure en 1995. La nouvelle structure du Ministère a pour but de mieux servir les clients; de travailler plus étroitement avec les clients pour faire face aux compressions budgétaires tout en continuant à fournir des services d'excellente qualité; de servir le gouvernement et le Ministre de manière unifiée; et de modifier le milieu de travail pour promouvoir certaines valeurs importantes, comme le travail d'équipe, l'équité en matière d'emploi et la responsabilisation.

À la suite de la réorganisation, il existe maintenant trois secteurs et deux directions qui relèvent du sous-ministre : le Secteur des activités juridiques, le Secteur des politiques et le Secteur du droit civil et de la gestion ministérielle; la Direction des services législatifs; la Direction de la gestion de l'information ainsi que la Direction des communications et des services exécutifs. La page 47 présente un organigramme.

La section « Renseignements supplémentaires » présente la répartition des ressources par unité organisationnelle et par secteur d'activité pour 1997-1998 à la page 48.

Les services afférents au Programme d'administration de la Justice sont assurés par trois composantes organisationnelles fortement décentralisées : l'administration centrale à Ottawa; 35 services juridiques ministériels (SJM) rattachés à des ministères et organismes clients spécifiques et douze bureaux répartis à travers le Canada (voir la section « Renseignements supplémentaires », page 66).

Le Ministère compte six portefeuilles au sein du Secteur des activités juridiques. Ses trois principaux clients, à savoir Revenu Canada, Citoyenneté et Immigration et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, sont servis par les portefeuilles du Droit fiscal, de Citoyenneté et Immigration et des Affaires autochtones. Les autres clients du Ministère sont regroupés dans le groupe de la réglementation, dans le groupe des affaires commerciales et dans le groupe des organismes centraux.

Vu le rôle de plus en plus important des bureaux régionaux dans la prestation de services complets aux ministères clients, la réorganisation du Ministère avait notamment pour objectif de rehausser le profil des bureaux régionaux. Cet objectif a été atteint en optant pour des régions moins nombreuses mais plus grandes pour refléter les structures régionales de bon nombre des clients du Ministère.

Quatre régions (soit l'Atlantique, l'Ontario, la Colombie-Britannique et le Yukon, ainsi que les Prairies et les Territoires du Nord-Ouest) relèvent du sous-ministre délégué, Activités juridiques, tandis que la région du Québec relève du sous-ministre délégué, Droit civil et gestion ministérielle. Cette division des rapports hiérarchiques traduit la différence qui existe entre le droit civil du Québec et la common law des autres provinces et territoires. La plus grande partie du travail des bureaux régionaux porte sur les questions litigieuses. Cependant, une proportion de plus en plus grande des ressources sont consacrées à fournir des services de conseils juridiques aux clients dans le cadre de la décentralisation de leurs activités. Les bureaux de Yellowknife, d'Iqaluit, d'Inuvik et de Whitehorse s'occupent également des poursuites intentées en vertu du Code criminel dans les Territoires. Les gestionnaires régionaux doivent rendre compte de la prestation des services et des rapports avec les clients à l'échelon régional.



3. Objectifs et priorités du Ministère

Le ministère de la Justice joue trois rôles distincts au sein du gouvernement du Canada. Il fait office de ministère de service qui offre une multitude de services juridiques aux ministères clients. En outre, il joue le rôle de ministère d'orientation chargé d'élaborer tout un train de politiques pénales et sociales. Enfin, il fait fonction d'organisme central qui veille à l'élaboration, à l'interprétation et à l'application uniformes de la loi.

Le Ministère axe toujours ses activités sur la prestation d'excellents services rentables aux clients dans un cadre juridique modernisé. L'élaboration de politiques demeure prioritaire pour le Ministère. Le Ministère élaborera une approche complète pour présenter des modifications au système de justice pénale de concert avec ses homologues fédéraux et provinciaux afin de le rendre plus efficace. En outre, le Ministère veillera à la solidité des paramètres des droits et des libertés personnels.

Pour chacune des lignes d'activité, une revue complète de l'environnement a produit un ensemble d'objectifs clairement définis et de stratégies diversifiées permettant d'atteindre ces objectifs. On a établi des mesures de rendement appropriées en vue d'évaluer l'évolution du Ministère vers la réalisation des objectifs énoncés (voir les pages 22, 30 et 34).

Voici un résumé des objectifs clés par ligne d'activité pour les exercices 1996-1997 à 1999-2000 :

Services gouvernementaux au client : Le Ministère est confronté au défi de continuer à offrir des services juridiques de qualité tout en répondant aux exigences accrues et en s'accommodant de moins de ressources. L'initiative « Les services axés sur le client » (SAC) du Ministère demeurera la principale façon de relever ce défi. Avec le concours de clients, des ententes de services devraient être parachevées pour tous les ministères et organismes clients en 1997-1998.

Pour identifier des façons plus novatrices et plus rentables d'offrir des services, le Ministère prendra charge de modèles de recouvrement des coûts, étudiera d'autres mécanismes de prestation de services (mandataires et avocats à l'interne) et élaborera et mettra en oeuvre une stratégie sur le contentieux qui mettra l'accent sur les étapes initiales du processus pénal afin de concentrer les ressources du système de justice sur les cas les plus complexes et les plus graves. Le Ministère demeure résolu à examiner le recours aux mécanismes de règlement extrajudiciaire.

Droit et orientation : Les efforts du Ministère qui visent à adapter le droit et les institutions canadiennes au rythme de l'évolution économique, sociale et technologique rapide et à rendre les Canadiens plus égaux entre eux se reflètent dans les orientations générales énoncées à la page 25.



Des initiatives particulières comprendront la mise en oeuvre des réformes gouvernementales sur les pensions alimentaires pour enfants et la prestation continue de conseils juridiques, stratégiques et politiques sur des mesures visant à aider les collectivités autochtones à assumer une plus grande responsabilité à l'égard de l'administration de la justice dans leurs collectivités. Parmi les autres initiatives conçues pour rendre le système de justice plus équitable, mentionnons les propositions suivantes : étudier le régime et la législation sur les droits de la personne, élaborer des mécanismes pour s'assurer que la législation et les politiques sont conformes aux principes de l'égalité des sexes, appuyer les efforts de la magistrature pour mettre en oeuvre une formation en contexte social, et appliquer un point de vue et une analyse basés sur la diversité aux politiques en matière de justice.

En soutenant les efforts des ministères réglementants en vue de rationaliser leur processus de réglementation et en élaborant une stratégie d'observation des lois, il sera possible de promouvoir le recours efficace et efficient aux mécanismes de réglementation. En outre, on étudiera l'efficacité des procédures judiciaires, on reverra la loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels et les pratiques connexes, on rendra les lois fédérales plus compatibles avec le régime de droit civil et on négociera et mettra en oeuvre les conventions de droit international privé ainsi que d'autres instruments internationaux. Le Ministère continuera en outre à appuyer la constitution d'une commission de réforme du droit moderne qui serait chargée de revoir le système de justice et de formuler des recommandations sur la réforme du droit.

En plus d'implanter une initiative sur la justice applicable aux jeunes et de procéder à une étude de la décriminalisation visant à mieux utiliser le système de justice pénale, le Ministère introduira un nombre limité de mesures très ciblées visant les contrevenants dangereux à risques élevés tout en mettant fortement l'accent sur la prévention et l'utilisation accrue de solutions de rechange non carcérales rentables pour les contrevenants non violents à faible risque. En outre, le Ministère continuera à mettre en oeuvre le programme gouvernemental de contrôle des armes à feu.

Tout en admettant que le système de justice ne peut régler à lui seul les problèmes complexes de justice sociale, le Ministère collabore avec d'autres systèmes pour mettre en place des réponses efficaces et durables à la criminalité et à la violence et pour bâtir une société sécuritaire. Tout comme les autres niveaux de gouvernement, les organismes non gouvernementaux, les collectivités, les familles et les particuliers, les systèmes de santé, d'éducation, de bien-être social et d'économie ont un rôle important à jouer.



Administration : Le fait de disposer d'un effectif représentatif, motivé et productif constitue l'un des objectifs du Ministère. Le facteur clé qui permettra de réaliser cet objectif est l'élaboration d'une approche unifiée de gestion des ressources humaines. Le Ministère mettra en place des mécanismes qui faciliteront la consultation et formera des équipes multidisciplinaires. De plus, ces mécanismes favoriseront l'innovation et la prise de risques. Le Ministère encouragera une certaine culture qui reflète les valeurs du travail d'équipe, du respect d'autrui, de la prise de décisions équitable, de la responsabilisation et de la résolution de problèmes au niveau de l'exécution. Afin que le Ministère tire profit des points de vue et des expériences d'une main-d'oeuvre diversifiée, les activités de planification des ressources humaines tiendront compte des facteurs économiques et démographiques actuels (p. ex. la main-d'oeuvre vieillissante).

Les exercices de restructuration effectués au sein du Ministère devraient se traduire par une restructuration plus poussée et par un réajustement des méthodes de travail. Le Ministère reconnaît le rôle de l'information et de la technologie dans la création d'un environnement qui favorise l'efficacité et des méthodes de gestion novatrices. Le Ministère a l'intention de parachever plusieurs applications courantes comme la comptabilité électronique du temps et la gestion des dossiers. En 1997-1998, le Ministère regroupera les bureaux de son administration centrale dans l'Édifice commémoratif de l'Est et dans la Tour St. Andrews. Ces bureaux sont actuellement répartis en sept endroits différents.

4. Contexte d'exploitation

Une variété de forces économiques, démographiques et sociales s'exercent actuellement sur notre société et forcent le système de justice à apporter des changements.

Questions de justice sociale : Dans l'élaboration de l'ensemble de ses politiques et de ses programmes, le Ministère devra continuer de tenir compte particulièrement des objectifs nationaux en matière de justice sociale pour les Canadiens, notamment les femmes, les enfants et les jeunes, les Autochtones, les personnes handicapées et les groupes minoritaires.

Facteurs démographiques : Le vieillissement de la population canadienne met en évidence des questions comme la discrimination fondée sur l'âge, le droit au traitement médical, l'euthanasie, l'aide au suicide et les droits des personnes handicapées. La diversité ethnique et culturelle accrue au Canada crée plus d'occasions de tensions urbaines et fait en sorte que la population exige davantage un système de justice qui répond aux besoins de tous et toutes. L'évolution constante du rôle et du fonctionnement des familles canadiennes, par exemple l'augmentation des taux de divorce et de remariage et les familles non traditionnelles, nous oblige à élaborer des solutions juridiques intégrées. En outre, il faut adapter le système de justice aux effets de la mondialisation sur la population, sur l'immigration et sur les marchés économiques.

Attentes de la population : Le système de justice fait l'objet d'un examen plus complet et de plus de critiques, tout en suscitant davantage d'attentes. La population se préoccupe toujours davantage de la criminalité, notamment des crimes commis avec violence. La société évolue rapidement. Dans l'ensemble, la population canadienne est mieux informée et mieux éduquée. En conséquence, elle exige des mécanismes décisionnels et politiques plus accessibles, efficaces, rentables et transparents et une participation accrue du public. Le fait que la population exige de meilleurs services qui ne font pas double emploi reflète les besoins et les attentes croissants des ministères et organismes clients.



Collaboration avec les partenaires : La coopération, la collaboration et le partenariat avec les provinces et les territoires et d'autres intervenants dans le système de justice (comme les organismes non-gouvernementaux) sont essentiels à l'élaboration de la solution aux problèmes sociétaux. Les divers paliers de gouvernement font montre d'une volonté d'aborder collectivement les dossiers et d'évaluer la question du rôle approprié du gouvernement, particulièrement en période de compressions. Au sein de l'administration fédérale, la réalité des restrictions financières a fait ressortir la nécessité de coopérer et de retenir à l'égard des dossiers urgents de justice sociale des approches pluridisciplinaires et globales à la fois créatrices et efficaces.

Diminution des ressources/augmentation de la demande : Le Ministère demeure confronté au double défi qui consiste à répondre à la demande accrue de ses services de la part de ses ministères clients tout en tenant compte des réalités financières que représentent les niveaux de ressources réduits. Les compressions financières continueront à exiger un nouvel examen et une nouvelle conceptualisation de la planification, de l'élaboration et de l'exécution du programme du Ministère.

Mondialisation : De plus en plus de questions de politique nationale, comme l'immigration et les questions d'accès à la protection de la vie privée et aux renseignements personnels, sont portées sur la scène internationale et exercent des pressions pour que les gouvernements nationaux établissent des liens et concilient les transformations mondiales et les besoins locaux.



5. Plan de ressources et tableaux financiers

Figure 2 : Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1997-1998 - Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation			
Crédits	(en milliers de dollars)	Budget principal 1997-1998	Budget principal 1996-1997
Justice			
1	Dépenses de fonctionnement	159 051	172 261
5	Subventions et contributions	256 283	261 170
(S)	Ministre de la Justice - Traitement et allocation de voiture	49	49
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	18 543	18 153
Total du Ministère		433 926	451 633

Crédits - Libellé et sommes demandées		
Crédits	(dollars)	Budget principal 1997-1998
Ministère		
1	Justice - Dépenses de fonctionnement	159 051 000
5	Justice - Subventions et contributions inscrites au Budget	256 282 862

Figure 3 : Vue d'ensemble du Ministère

(en milliers de dollars)	Budget principal 1996-1997	Budget principal 1997-1998	Prévu [#] 1998-1999	Prévu [#] 1999-2000
Budget des dépenses (brut)	451 633	433 926	407 557	404 342
Recettes à valoir sur le crédit				
Total du Budget des dépenses principal	451 633	433 926	407 557	404 342
Recettes portées au Trésor	10 738	11 458	11 458	11 458
Coût estimatifs des services rendus par les autres ministères	26 607	24 548	24 548	24 548
Coût net du Ministère	467 502	447 016	420 647	417 432

La réduction effectuée dans le cadre du deuxième examen des programmes qui visait le portefeuille de la justice (1998-1999 et 1999-2000) a été entièrement affectée au niveau de référence du ministère de la Justice. Cette affectation est jugée provisoire et sera rajustée ultérieurement.



Figure 4 : Prévisions de dépenses par crédits

(en milliers de dollars)	Budget principal 1996-1997	Budget principal 1997-1998	Prévu [#] 1998-1999	Prévu [#] 1999-2000
Administration	29 610	33 382	30 714	30 791
Services gouvernementaux au client	142 915	128 148	122 811	120 613
Droit et orientation	279 108	272 396	254 032	252 938
Total du Ministère	451 633	433 926	407 557	404 342

La réduction effectuée dans le cadre du deuxième examen des programmes qui visait le portefeuille de la justice (1998-1999 et 1999-2000) a été entièrement affectée au niveau de référence du ministère de la Justice. Cette affectation est jugée provisoire et sera rajustée ultérieurement.



Figure 5 : Coût net du programme par ligne d'activité

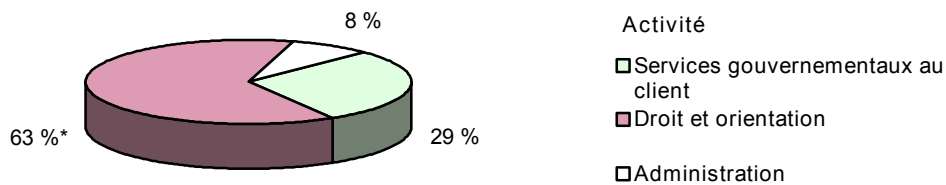
(en milliers de dollars)		Budget des dépenses principal 1997-1998				
Activité ou secteur d'activité	Dépenses de fonctionnement	Subventions et contributions	Total brut	Paiements législatifs	Dépenses totales brutes	Total du Budget principal
Administration	30 862	-	30 862	2 520	33 382	33 382
Services gouvernementaux au client	113 724	-	113 724	14,424	128 148	128 148
Droit et orientation	14 465	256 283	270 748	1,648	272 396	272 396
	<u>159 051</u>	<u>256 283</u>	<u>415 334</u>	<u>18 592</u>	<u>433 926</u>	<u>433 926</u>
Autres recettes et dépenses						
Recettes portées au Trésor						11 458
Coût estimatif des services rendus par les autres ministères						<u>24 548</u>
Coût net du Programme						<u>447 016</u>

Figure 6 : Lignes d'activité par sous-activité

(en milliers de dollars)	Budget principal	Budget principal	Prévu [#]	Prévu [#]
	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000
	\$	\$	\$	\$
Activités / sous-activités				
Administration				
Services administratifs	11 012	12 418	11 426	11 454
Gestion intégrée	17 312	19 529	17 967	18 013
Programmes spéciaux	1 286	1 435	1 321	1 324
Administration	29 610	33 382	30 714	30 791
Activités / sous-activités				
Services gouvernementaux au client				
Services législatifs	8,046	7 176	6 877	6 754
Services juridiques	134 869	120 972	115 934	113 859
Services gouvernementaux au client	142 915	128 148	122 811	120 613
Activités / sous-activités				
Droit et orientation				
Politique en matière de justice	7 434	6 687	5 830	5 634
Cadre juridique gouvernemental	1 995	1 789	1 560	1 507
Appui aux politiques et aux programmes	11 459	10 589	6 951	6 178
Programmes relatifs à la justice	258 220	253 331	239 691	239 619
Droit et orientation	279 108	272 396	254 032	252 938
Total du Ministère	451 633	433 926	407 557	404 342

La réduction effectuée dans le cadre du deuxième examen des programmes qui visait le portefeuille de la justice (1998-1999 et 1999-2000) a été entièrement affectée au niveau de référence du ministère de la Justice. Cette affectation est jugée provisoire et sera rajustée ultérieurement.

Figure 7 : Dépenses brutes par ligne d'activité 1997-1998



* comprend 91,8 % pour paiements de transfert



C. Renseignements détaillés par ligne d'activité

1. Services gouvernementaux au client

Objectif : Répondre aux besoins du gouvernement du Canada, de ses ministères et de ses organismes en matière de services juridiques ou législatifs de qualité, de la manière la plus efficace et la plus rentable possible et en conformité avec la loi et la politique gouvernementale.

Description : L'activité des services gouvernementaux au client englobe tout un éventail de services, y compris la rédaction législative, les avis et les opinions juridiques, les avis juridiques relatifs à l'élaboration de politiques et la surveillance et la représentation en matière d'application de lois fédérales dans les litiges touchant le gouvernement fédéral. Dans le cadre de cette activité, le Ministère assure une certaine uniformité dans l'ensemble du gouvernement et de ses ministères et organismes en matière d'avis et d'opinions juridiques, de politiques juridiques, de sanctions et de détermination de la peine en ce qui concerne à la fois les questions civiles et les questions criminelles. L'activité des services gouvernementaux au client est répartie en fonction des deux sous-activités suivantes :

Services législatifs - Cette sous-activité appuie le processus législatif fédéral en fournissant des services de rédaction législative conçus pour assurer des projets de loi et de règlement d'excellente qualité dans les deux langues officielles, conformes à la Charte canadienne des droits et libertés, à la Déclaration canadienne des droits et à la Loi sur les textes réglementaires, et pour faire en sorte que les pratiques en matière de publication soient conformes à la Loi sur la publication des lois et à la Loi sur la révision des lois.

Services juridiques - Cette sous-activité fournit au gouvernement du Canada et aux ministères et organismes fédéraux des services juridiques consultatifs et des services de contentieux, tout en veillant à ce que le pouvoir exécutif se conforme systématiquement à la loi et à la politique gouvernementale et en assurant la représentation de la Couronne dans l'application des lois fédérales et les litiges auxquels celle-ci est partie. Cette sous-activité comprend également la prestation d'une aide juridique technique aux pays en développement et dans les nouvelles démocraties d'Europe de l'Est.

Contexte d'exploitation et questions de changement de gestion

En plus des facteurs généraux qui touchent le fonctionnement du Ministère, le milieu d'exploitation applicable à cette activité pose plusieurs défis particuliers :

La nature de plus en plus litigieuse de la société canadienne : Les Canadiens en général, et les clients gouvernementaux du Ministère en particulier, s'intéressent à un plus grand nombre de litiges depuis l'adoption de la Charte. À titre d'exemple, Revenu Canada, le ministère client le plus important du Ministère sur le plan des ressources qui y sont consacrées, a connu les augmentations de charge de travail suivantes :

- hausse de 26 % du nombre d'appels à la Cour canadienne de l'impôt de 1994 à 1995;
- de 1994-1995 à 1995-1996, augmentation de 25 % des demandes de conseils dans les dossiers relatifs à l'assurance-chômage et au Régime de pensions du Canada;
- de 1991 à 1995, hausse de 66 % des dossiers de procédure informelle déposés en Cour canadienne de l'impôt.



Attentes plus élevées de la part des clients : Les ministères clients s'attendent à d'excellents services juridiques opportuns dans tous leurs domaines d'activités.

Mesures gouvernementales de commercialisation, de décentralisation et de dévolution de services et d'établissement d'autres mécanismes de prestation de services : Le Ministère a besoin de mieux planifier ses services et ses ressources de concert avec ses clients, de se positionner comme excellent fournisseur de services juridiques et de veiller à ce que suffisamment de ressources soient disponibles pour répondre à leurs besoins et pour réagir à leur milieu en évolution.

Le Ministère relève ces défis en restructurant ses modes de fonctionnement. Ce qui importe encore davantage, c'est que le Ministère s'efforce de rehausser son niveau d'efficacité en se donnant le client comme priorité, que ce soit dans la Région de la capitale nationale ou dans les bureaux régionaux du Ministère répartis un peu partout au Canada. Il conçoit et met en oeuvre des systèmes pour mieux planifier et surveiller l'utilisation des ressources et pour fournir ces renseignements aux clients. Il étudie également d'autres manières de fournir des services juridiques aux clients, que ce soit en réorganisant des bureaux, en réaffectant du personnel, ou en modifiant l'amalgame de conseillers juridiques du gouvernement et du secteur privé.

En outre, le Ministère se penche de nouveau sur le mandat qui lui confère la loi pour déterminer quelles fonctions revêtent une importance primordiale pour le gouvernement et quelles fonctions peuvent être facultatives.

Le Ministère demeure à la recherche de solutions rentables aux problèmes en matière de justice et continue à réduire les exigences imposées au système de justice pénale, sans compromettre la sécurité et la sûreté de la personne. Du même coup, le Ministère continue d'attacher de l'importance à ses valeurs d'excellence du service, de conseils juridiques indépendants et objectifs, d'intégrité, de travail d'équipe et de respect et d'appui mutuels.

Objectif : Services de qualité rentables offerts au client

Le Ministère est déterminé à offrir des services aux clients de façon rentable. À cette fin et sur la base de partenariats avec les clients, de l'établissement de normes de service, d'une communication et d'une consultation continues et de la transparence et de la responsabilisation, les activités du Ministère seront axées sur la promotion de pratiques et de procédures novatrices pour l'administration du système de justice et sur l'élaboration et la mise en oeuvre d'un cadre conjoint de planification stratégique et d'affectation des ressources d'une durée de trois ans.



Initiatives importantes

Pour atteindre l'objectif qui précède, le Ministère entreprendra les activités importantes qui suivent :

a) Services axés sur le client : L'initiative «Les services axés sur le client» (SAC) demeure le principal moyen du Ministère d'offrir des services de la meilleure qualité et les plus rentables possible à ses ministères et organismes clients. L'initiative SAC a été mise en place pour promouvoir le partenariat avec les clients et rationaliser les services juridiques exigés tout en établissant des priorités à cet égard. Le Ministère collabore avec les ministères clients pour les aider à modifier les pratiques, procédures et politiques qui font grimper inutilement la demande de services juridiques.

Le ministère de la Justice, de concert avec ses clients, a produit des ententes de service qui comportent un cadre de gestion (cycle de trois ans) pour affecter les ressources sur la base d'une procédure conjointe de planification et d'affectation des ressources. Les ententes de service se sont révélées utiles pour établir des partenariats plus étroits et un cadre de responsabilisation avec les ministères clients. Elles cernent des priorités et attribuent des ressources en fonction de la charge de travail. En outre, ces ententes permettent d'améliorer la mesure de la responsabilité et du rendement en amenant le client à participer davantage. La plupart des ministères clients disposent maintenant d'une entente et le Ministère s'attend à conclure des ententes de service avec tous les ministères et organismes fédéraux qui sont ses clients au cours du prochain exercice.

Au cours des trois prochaines années, le Ministère poursuivra son effort de planification conjointe avec ses ministères clients. Il s'emploiera désormais à déterminer avec ses clients des approches, des politiques et des procédures novatrices qui rendront la prestation de services juridiques plus rentables.

Attentes au niveau des résultats

- Poursuite de la négociation, des signatures et des renouvellements d'ententes de service avec les clients
- Satisfaction accrue de la part des ministères clients eu égard à la nature, au coût et aux niveaux de services juridiques

b) Règlement des conflits (RC) : Le Ministère continuera à favoriser un recours étendu aux mécanismes de règlement des conflits, comme la négociation, la médiation et l'arbitrage à titre de solutions de rechange aux litiges, en vue de promouvoir des règlements moins dispendieux et plus rapides lorsque cela convient. Le Projet relatif au règlement des conflits prévoit avoir davantage recours aux projets-pilotes de RC. On mettra l'accent sur la préparation de cours et de formations relatifs aux méthodes de RC à l'intention du personnel du Ministère et des autres ministères fédéraux et sur la production de guides et de documents de formation et de promotion pour les avocats et le public.

Attentes au niveau des résultats

- Tendances au recours aux solutions de rechange au litige
- Meilleure connaissance des méthodes de RC de la part du gouvernement et de la population

c) Mandataires de la Couronne : Le Ministère a effectué des études dans certaines régions afin de déterminer dans quelles circonstances il est plus efficace et efficient d'offrir les services par un avocat interne plutôt que de nommer des mandataires de la Couronne. Dans certains



projets-pilotes touchant des domaines précis, le Ministère a réalisé des économies en rapatriant à l'interne le travail de mandataires. Au cours des trois prochaines années, on supervisera les travaux effectués par des mandataires pour réaliser plus d'économies et offrir le service plus efficacement. Pour ce faire, le Ministère bénéficiera du soutien d'un système amélioré de suivi de l'information pour le travail des mandataires et de nouvelles lignes directrices et directives élaborées en 1996-1997 à l'intention des mandataires.

Attentes au niveau des résultats

- Meilleure surveillance, meilleure supervision et aide améliorées fournies aux mandataires de la Couronne
- Recours plus rares aux mandataires de la Couronne lorsque cela convient.

d) Fonds des poursuites en matière de drogues : Le Ministère a négocié avec Santé Canada et avec le Secrétariat du Conseil du Trésor un transfert de fonds de près de 20 millions de dollars en 1996-1997, de 19,5 millions de dollars en 1997-1998 et de 18,5 millions de dollars en 1998-1999. L'objectif de ce transfert de fonds est double : maintenir et améliorer la qualité des services afférents aux poursuites antidrogue et réduire les besoins en ressources sur la période de validité de l'entente. Des mesures de rendement et d'autres outils sont élaborés pour permettre aux fonctionnaires du ministère de la Justice d'adapter ses ressources à la demande projetée. L'un des outils importants sera le recours aux unités de supervision des mandataires chargées de coordonner le travail des mandataires qui fournissent des services afférents aux poursuites antidrogue. Au cours des trois prochaines années, le ministère surveillera les volumes de travail et l'utilisation des ressources pour réaliser des gains de productivité et un amalgame optimal de ressources.

Attentes au niveau des résultats

- Des poursuites antidrogue plus rentables à l'échelon national
- Des besoins moins importants en financement

e) Stratégie sur le contentieux : Le Ministère met au point une stratégie nationale sur le contentieux en matière pénale comprenant la réorganisation des services de poursuite fédéraux en vue de modifier l'orientation du système de justice pénale. On insistera davantage sur les étapes initiales de la procédure pénale et on concentrera les ressources du système de justice sur les cas plus complexes et plus graves. Des projets-pilotes sont prévus pour examiner la possibilité de confier la responsabilité des poursuites aux provinces dans les cas où c'est jugé efficient et rentable.

On vise à poursuivre énergiquement ceux qui sont accusés d'infractions graves, à utiliser des approches novatrices à l'égard des infractions mineures, à éliminer rapidement l'arriéré d'affaires courantes et à épargner temps et argent dans l'administration des poursuites fédérales. Au cours des trois prochaines années, le Ministère cherchera à améliorer ses résultats en matière de poursuite d'infractions graves, à favoriser le recours à des approches novatrices relatives aux poursuites, la constitution d'équipes d'experts spécialisés et le règlement rapide d'affaires courantes.

Attentes au niveau des résultats

- Révision des lignes directrices applicables aux services de poursuite fédéraux, qui mettent désormais l'accent sur l'économie de coûts et sur l'orientation axée sur les résultats
- Diminution de l'arriéré des causes
- Augmentation du taux de roulement chez les avocats à l'interne du Ministère de la Justice et les mandataires qui s'occupent de poursuites et les règlent



f) Recouvrement des coûts : Le Ministère est déterminé à trouver des approches novatrices et rentables de prestation de ses services. À cette fin, il mènera trois projets de recouvrement des coûts (Patrimoine Canada, Conseil du Trésor, et Industrie Canada). Ces projets seront en place pour les deux exercices suivants et ils permettront au Ministère et à ses clients d'évaluer la faisabilité et l'efficacité par rapport au coût de la planification et de la prestation de services juridiques sur la base du recouvrement des coûts. Des options de financement, ainsi qu'une sélection de modèles d'établissement des coûts, d'évaluation et de facturation seront élaborés.

Attentes au niveau des résultats

- Élaboration de modèles d'établissement des coûts et de facturation applicables aux services juridiques fournis aux divers clients
- De meilleurs renseignements sur le niveau et sur les coûts des services juridiques fournis aux clients dans le cadre des projets-pilotes.

g) Recouvrement des créances et des amendes : Le Ministère copréside un projet interministériel chargé d'élaborer des mécanismes visant à améliorer la gestion et la perception des comptes débiteurs du gouvernement. Ce projet comprend notamment la mise en place d'un cadre juridique qui élimine des obstacles législatifs au recouvrement efficace de créances et qui facilite la gestion et la perception des comptes débiteurs.

En outre, le Ministère continue à recouvrer des montants substantiels d'amendes fédérales impayées et de cautionnements confisqués, et à recouvrer des montants d'argent accordés dans le cadre de litiges civils.

Au cours des trois prochaines années, on s'emploiera surtout à inventorier les amendes et les créances impayées, à établir des moyens de perception et à déterminer des incitatifs à la perception et des manières d'assurer la perception. Dans le domaine des recettes fiscales, le Ministère collaborera avec le nouveau Service canadien du revenu et des opérations douanières.

Attentes au niveau des résultats

- Adoption de nouvelles méthodes administratives et législatives
- Augmentation des montants de taxes, d'amendes et de pénalités perçus ou déboursés.

h) Services législatifs : Le Ministère fournit au gouvernement du Canada une vaste gamme de services de rédaction, de révision et de publication de lois, de projets de loi et de règlements.

Le Ministère continuera de s'assurer que les lois et les règlements sont d'excellente qualité et sont conformes aux dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés de la Déclaration canadienne des droits, de la Loi sur les textes réglementaires et du Code civil. Ces services garantissent l'accès aux lois du Canada par la mise à jour et la codification des lois fédérales et des règlements fédéraux conformément à la Loi sur la révision des lois et leur publication conformément à la Loi sur la publication des lois.

Le Ministère continuera à commercialiser ses données législatives sur support électronique. On prévoit produire chaque année trois versions d'un DOC des Lois du Canada codifiées et des Règlements du Canada codifiés. Ces produits seront commercialisés à l'intention du public par le Groupe Communication Canada. De plus, les intéressés peuvent avoir accès aux lois et aux règlements codifiés au moyen du site Internet du Ministère.



Dans le contexte du PAJLO (Programme national de l'administration de la justice dans les deux langues officielles) et de concert avec Patrimoine Canada, le Ministère continuera à financer les six associations de juristes d'expression française et la fédération qui les regroupent pour qu'ils puissent améliorer l'accès à la justice en français à l'extérieur du Québec.

Attentes au niveau des résultats

- Prestation de services de rédaction législative conçus pour veiller à ce que les projets de loi, les lois et les règlements préparés en anglais et en français soient conformes aux dispositions des lois fédérales pertinentes
- Conformément aux normes de service, continuer à répondre aux exigences imposées par le Cabinet et par les ministères et organismes fédéraux en matière de rédaction de projets de loi, de motions gouvernementales visant à amender ces projets de loi et de rédaction et d'examen des règlements
- Publication de la Partie III de la Gazette du Canada, du Tableau des lois d'intérêt public, du Tableau des lois et des ministres responsables, de la version annuelle des Lois du Canada, et des lois et règlements codifiés

i) Aide juridique technique : On demande de plus en plus au Ministère d'offrir une aide juridique technique aux pays en développement ou aux nouvelles démocraties d'Europe de l'Est. Le Ministère participe actuellement à des projets en Haïti, en Afrique francophone, en Afrique du Sud, en Ukraine et en républiques tchèques et slovaques. L'objet de l'aide varie de la formation de juges et de magistrats en matière d'égalité des sexes à la réforme du Code civil et à l'application d'ordonnances alimentaires. Ces projets sont mis en oeuvre de concert avec l'Agence canadienne de développement international, qui fournit le financement. Le Ministère, quant à lui, apporte sa contribution sous forme de personnel et de frais généraux.

Attentes au niveau des résultats

- Prestation efficace d'aide juridique technique
- Contribution à la création d'institutions démocratiques et d'outils de bonne régie dans les pays bénéficiaires
- Meilleure capacité du Canada d'entreprendre des projets dans ce domaine.

Mesures de rendement visant la ligne d'activité des Services gouvernementaux au client

- Réceptivité aux priorités du client et aux autres besoins
- Utilisation optimale des ressources disponibles grâce au processus de planification conjointe et au cadre d'affectation des ressources
- Satisfaction des clients sur le plan de la qualité, ainsi que de la nature, du genre, du coût et du niveau de services fournis



Figure 8 : Sommaire des ressources par activité

(en milliers de dollars)	Budget principal 1996-1997	Budget principal 1997-1998	Prévu [#] 1998-1999	Prévu [#] 1999-2000
	\$	\$	\$	\$
Activités / sous-activités				
Services gouvernementaux au client				
Services législatifs	8 046	7 176	6 877	6 754
Services juridiques	134 869	120 972	115 934	113 859
Services gouvernementaux au client	142 915	128 148	122 811	120 613

La réduction effectuée dans le cadre du deuxième examen des programmes qui visait le portefeuille de la justice (1998-1999 et 1999-2000) a été entièrement affectée au niveau de référence du ministère de la Justice. Cette affectation est jugée provisoire et sera rajustée ultérieurement.

2. Droit et orientation

Objectif : Garantir un système national de justice souple, équitable, efficiente et accessible en gérant l'élaboration, la mise à l'essai, la promotion et la mise en oeuvre de la politique de justice touchant le droit pénal et le droit de la famille et des jeunes, d'une part, et assurer une administration publique équitable, efficace et responsable en gérant le cadre juridique du gouvernement de manière à respecter le droit administratif, le droit constitutionnel, le droit international, le droit des autochtones, les droits de la personne et le droit d'accès à l'information, d'autre part.

Description : Le Ministère offre un éventail de services de planification, de coordination, d'élaboration, de promotion et de mise en oeuvre des politiques en matière de justice. Ces activités sont énumérées sous l'activité « Droit et orientation », qui regroupe les quatre sous-activités ci-dessous :

Politique en matière de justice - Cette sous-activité vise à apporter des changements profitables et équitables aux lois dont le Ministère est le principal responsable ainsi qu'aux lois fédérales et internationales connexes. En outre, elle facilite l'élaboration de politiques socio-juridiques destinées à permettre au système de justice ainsi qu'au droit pénal, au droit de la famille et au droit social canadiens de répondre aux besoins changeants des Canadiens.

Cadre juridique gouvernemental - Cette sous-activité appuie l'élaboration de politiques visant à promouvoir une administration publique équitable, efficace et responsable. Cette fonction comprend la prestation de conseils sur des questions d'orientation et l'élaboration et la mise en oeuvre de réformes de politique juridique et sociale.



Appui aux politiques et aux programmes - Cette sous-activité comprend les activités du Ministère réalisées pour appuyer directement la planification, la coordination, la gestion et la mise à l'essai des grandes priorités. Le recours à des recherches socio-juridiques et à des consultations publiques facilite l'élaboration des lois et des politiques. Des subventions et des contributions discrétionnaires facilitent l'élaboration de politiques, de programmes (à frais partagés) et de lois. Le Programme de vulgarisation et d'information juridiques, décrit à la page 56, donne à la population canadienne accès à la justice au moyen de vulgarisation et d'informations sur le droit et la justice.

Programmes relatifs à la justice - Les programmes de cette sous-activité visent à soutenir un système de justice canadien équitable et accessible en fournissant une aide financière aux gouvernements des provinces et des territoires, aux organismes bénévoles nationaux et aux organismes communautaires. En font partie quatre ententes de partage des coûts intervenues avec les provinces et les territoires. Les programmes subventionnés en vertu de ces ententes favorisent la collaboration entre des intervenants du système de justice, appuient le maintien de normes fondamentales, et améliorent la prestation de services de justice au public. La section intitulée « Renseignements supplémentaires » fournit plus de renseignements détaillés sur ces ententes à la page 53.

Contexte d'exploitation et questions de changement de gestion

En cette période de changements, le Ministère doit sans cesse évaluer sa façon de fonctionner et adopter de nouvelles approches et de nouveaux mécanismes au besoin. Au cours des trois à cinq prochaines années, le Ministère cherchera à renforcer sa capacité non seulement de réagir efficacement aux pressions à court terme, mais également d'élaborer des solutions dynamiques à long terme aux grandes questions d'orientation qui touchent divers secteurs et ont une incidence sur de nombreux aspects du système national de justice, pour ne pas dire tous. Ainsi, le Ministère peut plus utilement contribuer à façonner le grand programme d'actions sociales du gouvernement et atteindre des objectifs précis en matière de justice dans le contexte des politiques sociales générales. Pour ce faire, le Ministère s'emploiera essentiellement à établir les liens politiques nécessaires et à restructurer les politiques, programmes et services pour pouvoir obtenir de meilleurs résultats.

Le Ministère s'efforcera en outre d'améliorer la synergie entre les orientations et les opérations en encourageant l'apport des domaines opérationnels pour identifier et régler des questions d'orientation et en augmentant leur participation au soutien et à la mise en oeuvre des orientations officielles. Ainsi, il renforcera sa capacité de planification stratégique et d'établissement de priorités et garantira que les orientations officielles et les stratégies sur le contentieux sont compatibles afin de lui permettre de s'acquitter efficacement de ses responsabilités et de faire avancer les buts de la justice.

En ayant plus souvent recours à des démarches d'équipe, le Ministère aura la chance de s'attaquer aux problèmes d'une façon multidisciplinaire. Il renforcera la coordination et la collaboration interministérielles par l'entremise des tribunes disponibles (p. ex. groupes de travail, comités à divers niveaux) et s'il y a lieu, par des approches innovatrices à de grands enjeux multidimensionnels (p. ex. le Secrétariat de la prévention du crime).

La responsabilité partagée de l'administration de la justice et la volonté d'élaborer un système de justice plus unifié nécessiteront une plus grande participation d'autres paliers de gouvernement à l'ensemble du processus d'élaboration de politiques, compte tenu en particulier du rôle qu'ils jouent dans l'exécution de nombreux programmes et services. De nombreux intéressés non gouvernementaux ont aussi un rôle important à jouer et le Ministère poursuivra ses efforts afin de



garantir que ses mécanismes de consultation et de communication sont efficaces. Par exemple, le Ministère établira des rapports avec la nouvelle Commission du droit du Canada qui fournira au gouvernement des avis indépendants provenant de tous les segments de la société canadienne sur la modernisation du droit canadien et sur la façon d'accroître l'efficacité du système juridique.

Les orientations générales suivantes guideront la contribution du Ministère à l'élaboration de la grande politique sociale du gouvernement.

Orientations générales :

- Meilleure intégration des politiques de justice au programme d'action du gouvernement pour régler des problèmes complexes de manière exhaustive.
- Chercher à développer un système de justice unifié qui soit rentable, axé sur le citoyen et orienté vers la collectivité.
- Mettre en oeuvre une approche équilibrée de justice pénale tout en maintenant au rang des priorités la sécurité du public.
- Chercher à développer un système de justice plus équitable et plus accessible qui répond aux besoins d'une population diversifiée.
- Raffermer la confiance du public envers le système de justice.
- Faire office de chef de file à l'échelle internationale dans le domaine de la justice par des approches politiques et opérationnelles cohérentes visant à faire progresser nos objectifs en matière de justice.

Initiatives importantes

Des travaux seront entrepris dans les domaines clés suivants pour faire progresser les orientations générales:

a) Prévention du crime : La stratégie nationale de prévention du crime demeurera centrée sur la prévention du crime par le développement social, les enfants et les adolescents demeurant ses deux plus grandes priorités. Des partenariats multidisciplinaires seront mis en place pour mettre à l'essai des approches qui rehaussent la sécurité des Canadiens. La sensibilisation du public favorisera la prévention efficace du crime en amenant la population à comprendre les éléments d'un système de justice pénale durable et le rôle des particuliers et des collectivités dans la préservation d'une collectivité qui est en sécurité.

b) Mesures de contrôle des armes à feu : En 1997-1998, le Ministère demandera une approbation préliminaire de projet et de financement pour ce projet. De 1997 à 1999, le Centre canadien des armes à feu entreprendra la mise en oeuvre graduelle des éléments de délivrance de permis, d'autorisations et d'enregistrement du système canadien d'enregistrement des armes à feu, ainsi que la formation de plus de 50 000 policiers et agents chargés de l'application de la



loi, de 3 000 douaniers, d'avocats de la Couronne, et la préparation de trousseaux d'information pour la magistrature.

c) Justice applicable aux jeunes : Le taux de placement sous garde applicable aux jeunes au Canada est supérieur au taux des adultes et beaucoup plus élevé que celui qui touche les jeunes de certains pays (on dépense chaque année environ 250 millions de dollars pour emprisonner des jeunes contrevenants ayant commis des infractions exemptes de violence). Néanmoins, le public continue de craindre une augmentation apparente de la criminalité chez les jeunes et il en résulte des pressions pour que le système de justice applicable aux jeunes soit plus sévère. Le Ministère continuera à s'intéresser de plusieurs manières aux questions de justice applicable aux jeunes, notamment en participant au groupe de travail fédéral-provincial-territorial qui a étudié tout un éventail de questions liées à la justice applicable aux jeunes, en donnant suite aux recommandations contenues dans le rapport du groupe de travail lorsqu'il aura été déposé, et en réagissant au rapport du comité parlementaire qui se penche actuellement sur le système de justice applicable aux jeunes.

d) Justice réparatrice : Il est nécessaire d'offrir des solutions de rechange aux coûts sociaux et financiers élevés que représente l'emprisonnement et d'examiner d'autres façons de prendre des mesures à l'égard des contrevenants n'ayant pas commis de crimes graves empreints de violence. Le ministère de la Justice étudie des façons novatrices de mettre en place une collaboration fédérale-provinciale, notamment en ce qui concerne l'intégration éventuelle de programmes et d'établissements, l'amélioration des services communautaires et de nouvelles approches de mise en accusation et de détermination de la peine, ce qui comprend l'élaboration de mesures de rechange et la mise en place de sanctions pour les contrevenants à faible risque. Ces façons de faire visent à mettre en place un système de justice pénale efficace, moins coûteux sur les plans humain et financier, et par conséquent plus durable à long terme.

e) Commission du droit du Canada : Le Ministère fournira aux Canadiens un mécanisme efficace d'examen et de recommandations d'une réforme du droit appropriée en appuyant la conception et la constitution d'une commission du droit moderne dotée d'une structure rentable, d'une approche multidisciplinaire et d'une relation de travail efficace avec le gouvernement fédéral. Elle mettra également en place des mécanismes de collaboration avec la Commission du droit et élaborera et favorisera le dialogue avec les intervenants qui s'intéressent à la réforme du droit.

f) Justice applicable aux Autochtones : Le Ministère mettra en place, de concert avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, le ministère du Solliciteur général, les collectivités autochtones et les provinces et les territoires, une stratégie sur la justice applicable aux Autochtones pour répondre aux besoins des Autochtones. Cette stratégie comportera des lignes directrices sur des questions de justice à l'intention des fonctionnaires fédéraux qui négocient des ententes sur l'autonomie gouvernementale avec des groupes autochtones. La stratégie comprendra des ententes de financement partagé visant à mettre en oeuvre des structures de justice alternative dans un maximum de 30 collectivités vivant dans une réserve et de 12 collectivités vivant hors réserve. En outre, la stratégie appuiera le fonctionnement d'un réseau bénévole d'experts, tant Autochtones que non Autochtones, des questions de justice applicable aux Autochtones pour soutenir la mise en oeuvre à long terme de structures de justice alternative.



g) Pensions alimentaires pour enfants : De concert avec les ministères du Développement des ressources humaines, du Revenu et de la Condition féminine, le Ministère prend charge de l'élaboration et de la mise en oeuvre de la stratégie exhaustive du gouvernement en matière de fixation des pensions alimentaires pour enfants. La mise en oeuvre de cette initiative assurera aux enfants de parents divorcés une plus grande sécurité économique et rendra les résultats économiques du divorce plus équitables et plus prévisibles pour les parents.

Le Ministère a constitué une Équipe des pensions alimentaires pour enfants chargée d'élaborer, de mettre en oeuvre, de surveiller et de communiquer des modifications législatives au régime canadien de pensions alimentaires pour enfants, notamment des lignes directrices fédérales sur l'établissement de paiements alimentaires aux enfants plus équitables et plus uniformes et de procédures d'application plus rigoureuses pour aider les organismes provinciaux et territoriaux d'application à s'assurer que les obligations alimentaires des familles sont respectées. L'Équipe gèrera également l'aide financière aux provinces et aux territoires pour les aider à faire face à la hausse prévue des demandes de modification d'une ordonnance alimentaire pour enfant à la suite de modifications législatives, ainsi que pour améliorer leurs programmes d'exécution.

h) Système de justice intégrée : Le Ministère répond au besoin de rationaliser le système de justice et de favoriser la collaboration entre provinces et territoires pour rehausser l'efficacité du système. Parmi les initiatives suggérées, mentionnons une collaboration avec des partenaires fédéraux pour intégrer la justice et des principes de prévention et d'interdiction aux systèmes de justice civile.

i) Décriminalisation/Recours approprié au droit pénal: Le Ministère poursuivra son étude de ce qui fonctionne et de ce qui doit être revu pour utiliser de manière plus appropriée le système de justice pénale. Les initiatives suggérées comprennent notamment un examen des infractions prévues au Code criminel afin de déterminer quelles infractions sont désuètes et quels comportements peuvent être décriminalisés, de revoir les peines maximales et les peines présomptives, d'élaborer un cadre d'observation des règlements, et d'étudier les politiques fédérales en matière de poursuites afin de rationaliser le système.

j) Recours efficace au système judiciaire : Les procédures judiciaires seront passées en revue de manière à obtenir de meilleurs résultats et de meilleurs coûts. Les mesures proposées dans ce domaine comprennent la réforme de la procédure pénale (p. ex. la rationalisation de l'enquête préliminaire, des mécanismes d'appel, etc.), l'application des politiques sur le règlement des conflits et de compétences en matière de droit de la famille et de droit pénal, leur promotion au moyen du financement de programmes, et la promotion de la réforme de la justice civile.

k) Familles, enfants et adolescents : Le Ministère s'emploie à élaborer une politique intégrée, des principes et une structure de traitement des familles, des enfants et des adolescents au sein du système de justice. Des mesures porteront essentiellement sur l'élaboration d'une initiative intégrée sur le droit de la famille avec les provinces et les territoires, sur la liaison de cette initiative à la mise en oeuvre actuelle du Projet concernant les pensions alimentaires pour enfants; sur la mise en place de cours unifiées de la famille; sur l'étude du traitement en droit pénal des enfants en tant que victimes et témoins pour abattre les obstacles à la protection efficace; sur l'élaboration de meilleures solutions à la violence au sein de la famille, notamment celle qui est exercée à l'endroit des femmes et des enfants, y compris une collaboration avec les provinces pour améliorer les poursuites; et sur l'amélioration de notre capacité de répondre aux besoins particuliers des enfants et des adolescents autochtones, tant à titre de victimes que d'auteurs de crimes.



l) Réforme de la législation sur les droits de la personne : Les groupes en faveur de l'égalité exercent continuellement des pressions pour que l'obligation de tenir compte de la situation de quelqu'un prévue à la Loi canadienne sur les droits de la personne soit revue et pour que l'on étudie de quelle manière le système des droits de la personne dans son ensemble pourrait être modifié pour mieux régler certaines questions en général plutôt que des plaintes individuelles. Le Ministère se penchera en outre sur l'intégration des programmes national et international des droits de la personne.

m) Réforme du droit à l'information : Dans une société d'information dynamique, la mise en place d'un cadre juridique complet pour l'information gouvernementale est tout aussi importante pour le développement économique d'un pays que pour la santé de sa démocratie. Le Ministère étudiera la loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée pour améliorer l'accès à l'information gouvernementale et pour relever les défis du nouvel environnement électronique. Cet examen pourrait comprendre une étude sur la possibilité d'élargir la protection de la vie privée au secteur privé.

n) Égalité des sexes : Le fait de s'assurer que les besoins des femmes dans le système de justice et au ministère de la Justice sont pris en compte dans tous les travaux de fond, pratiques et politiques du Ministère constitue une partie importante du plan de travail du Ministère. Les mesures prises dans ce domaine comprennent : l'élaboration et la mise en oeuvre d'un processus systématique et d'instruments d'analyse de l'égalité des sexes et un soutien substantiel en matière d'analyse de l'égalité des sexes.

o) Diversité et égalité : Il est fortement prioritaire de s'assurer que les besoins de notre population diversifiée (et en particulier de ses membres les plus vulnérables) sont pris en compte dans le système de justice et au sein du Ministère. Les initiatives mises de l'avant dans ce domaine comprendront le développement d'un outil d'analyse de la diversité; l'examen du Code criminel et des politiques en matière de poursuites quant à leur incidence sur la population ethnoculturelle; l'application de l'analyse de diversité à tous nos travaux, politiques et pratiques.

p) Unité canadienne : De concert avec d'autres ministères et organismes centraux, le Ministère continuera à fournir des conseils juridiques, stratégiques et politiques en matière d'unité canadienne et de relations fédérales-provinciales.

q) Questions judiciaires : Parmi les questions clés à régler, mentionnons le règlement des questions en suspens qui touchent l'indépendance, la rémunération, la discipline, les nominations, la formation en contexte social et la responsabilité. Le Ministère collaborera également avec les provinces et avec les juges pour en venir à une meilleure utilisation des tribunaux.

r) Stratégie internationale : De plus en plus d'objectifs de la politique nationale du Canada s'entremêlent avec ceux des politiques internationales. Les objectifs nationaux ne peuvent être atteints sans collaboration internationale car dans de nombreux cas, le travail national comporte des composantes internationales. Le Ministère étudiera des façons de faciliter l'application des jugements canadiens à l'étranger et continuera à demander la collaboration internationale pour faire progresser les intérêts canadiens dans le domaine du droit pénal (p. ex. criminalité informatique, contrebande d'armes à feu, etc.). Le Ministère contribuera également au développement de modèles de prestation d'aide juridique à caractère technique pour renforcer les institutions qui gouvernent dans les démocraties naissantes.



s) Processus de réglementation : Le Ministère s'emploiera à fournir le cadre juridique approprié et l'aide politique pour aider les ministères réglementants à rationaliser leur processus de réglementation. En outre, le Ministère élaborera une stratégie d'observation de la réglementation pour promouvoir le recours efficient et efficace à des mécanismes de réglementation.

t) Mesures législatives : Voici certains des projets de loi déposés au Parlement en 1996 qui devraient entrer en vigueur sous peu :

- Projet de loi C-17 : Porte sur près de 150 modifications qui visent à actualiser le Code criminel;
- Projet de loi C-25 : Modifications conçues pour réformer et moderniser les procédures qui entourent l'examen, l'enregistrement et la publication des règlements;
- Projet de loi C-27 : Modifications au Code criminel traitant de harcèlement criminel, de mutilation des organes génitaux féminins, de prostitution juvénile, et de tourisme sexuel;
- Projet de loi C-41 : Projet de loi visant à améliorer le régime de pensions alimentaires pour enfants du Canada. Cette loi sera complétée par des règles de fixation des pensions alimentaires pour enfants qui devraient entrer en vigueur en mai 1997.
- Projet de loi C-45 : Loi modifiant le Code criminel relativement à la révision judiciaire de l'inadmissibilité à la libération conditionnelle (article 745, maintenant l'article 745.6);
- Projet de loi C-46 : Modifications au Code criminel en ce qui concerne la production de dossiers personnels dans les cas d'infraction d'ordre sexuel; et
- Projet de loi C-55 : Propose de nouvelles mesures sur les contrevenants à risque élevé qui visent à renforcer le régime de détermination de la peine et le régime correctionnel pour les personnes qui présentent un risque élevé de récidive de nature violente ainsi que des mesures autres que législatives visant les contrevenants non violents qui constituent un faible risque de récidive.

Des mesures de rendement sont actuellement élaborées pour l'activité « Droit et orientation ». Sous réserve des travaux présentement en cours dans ce domaine, voici les critères qui prennent naissance :



Mesures de rendement pour la ligne d'activité de Droit et orientation

- Sécurité financière accrue pour les enfants après un divorce et plus grande prévisibilité et équité du revenu des parents qui divorcent.
- Réduction de la surreprésentation des Autochtones dans la population carcérale.
- Progrès pour ce qui est de parvenir à l'équité dans le système de justice.
- Coût réduit des procédures juridiques attribuables aux tribunaux administratifs et judiciaires fédéraux et aux initiatives fédérales en matière de justice.
- Procédure et cadre de réglementation moins lourds et application plus efficiente, plus juste et plus efficace des lois de nature réglementaire.
- Mesure dans laquelle le cadre juridique s'occupe des problèmes liés à l'information posés par les nouvelles technologies de l'information.
- Amélioration de la sécurité du public et de son sentiment de se sentir en sécurité, et réduction du nombre de crimes violents commis avec une arme à feu.
- Solutions efficaces et efficientes pour faire face aux infractions mineures et aux contrevenants à faible risque.
- Mesure dans laquelle les réformes de la procédure ont entraîné une efficience et une efficacité accrues de la procédure pénale.
- Limitation des coûts de la justice pénale.

Figure 9 : Sommaire des ressources par activité

(en milliers de dollars)	Budget principal 1996-1997	Budget principal 1997-1998	Prévu [#] 1998-1999	Prévu [#] 1999-2000
	\$	\$	\$	\$
Activités / sous-activités				
Droit et orientation				
Politique en matière de justice	7 434	6 687	5 830	5 634
Cadre juridique gouvernemental	1 995	1 789	1 560	1 507
Appui aux politiques et aux programmes	11 459	10 589	6 951	6 178
Programmes relatifs à la justice	258 220	253 331	239 691	239 619
Droit et orientation	279 108	272 396	254 032	252 938

La réduction effectuée dans le cadre du deuxième examen des programmes qui visait le portefeuille de la justice (1998-1999 et 1999-2000) a été entièrement affectée au niveau de référence du ministère de la Justice. Cette affectation est jugée provisoire et sera rajustée ultérieurement.



3. Administration

Objectif : Veiller à la gestion stratégique efficace du programme de l'administration de la justice en établissant des cadres et des services administratifs et de gestion intégrée qui permettent la gestion interne optimale du Ministère et de ses ressources.

Description : Cette activité englobe tout un éventail de services de gestion intégrée et de services administratifs nécessaires pour appuyer l'exécution de programmes et l'administration interne par le Ministère. Elle comprend les trois sous-activités suivantes :

Gestion intégrée - Cette sous-activité englobe la prestation d'avis juridiques portant sur les fonctions de politiques du Ministère, toutes les facettes de ses communications (à la fois internes et externes), les activités de formation juridique, de technologie de l'information, de finances et de gestion des ressources humaines.

Services administratifs - Cette sous-activité touche la prestation de services administratifs et de soutien à l'intention du Ministère, comme la passation de marchés, la gestion d'installations, la sécurité, les services de dossiers, et ainsi de suite.

Programmes spéciaux - Cette sous-activité comprend l'élaboration et l'application de programmes spéciaux visant à aider les autorités provinciales et territoriales à appliquer les dispositions de la Loi sur le divorce, de la Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales (LAEOEF), et de la Loi sur les contraventions.

Contexte d'exploitation et questions de changement de gestion

Le facteur le plus important qui touche cette ligne d'activité est la diminution du budget du Ministère et le défi connexe qui consiste à améliorer ses activités tout en accusant une diminution de ressources. Par conséquent, l'utilisation des ressources sera rationalisée et restructurée pour l'optimiser. Le Ministère continuera à examiner et à étudier les questions de la décentralisation et des restrictions financières.

Le Ministère a reconnu que l'information et la technologie jouent un rôle non seulement pour faciliter la mise en oeuvre de méthodes de travail efficaces et efficaces, mais également pour créer un milieu qui favorise des méthodes de gestion novatrices. Le Ministère est en train de mettre en oeuvre des systèmes de comptabilité du temps, de gestion des dossiers et de gestion des ressources. Lorsqu'ils seront opérationnels, ces systèmes fourniront de précieuses données au ministère de la Justice et à ses clients, notamment en ce qui concerne la planification conjointe d'ententes de service.

Vu les exigences de plus en plus grandes quant au travail et les décisions prises en matière de réorganisation, il faut trouver des manières novatrices de veiller à ce que le milieu de travail favorise un changement de culture dans la gestion des ressources humaines.



Objectif : Effectif représentatif, motivé et productif dans un milieu de travail optimal

Le Ministère est déterminé à créer un milieu de travail représentatif, équilibré et dynamique qui encourage ses employés à contribuer de façon éclairée et efficace à l'organisation. En ce sens, il fournira à ses gestionnaires et employés des outils informatiques modernes et un aménagement bureautique qui permettront d'adopter des pratiques et des méthodes de travail qui aideront à réaliser la vision du Ministère.

Initiatives importantes

Le Ministère entreprendra des travaux dans les domaines clés suivants pour atteindre l'objectif qui précède :

I. Maintenir un effectif représentatif, motivé et productif :

a) Effectif qui répond à nos besoins futurs

Le Ministère est déterminé à maintenir un effectif qui répond aux besoins futurs du gouvernement et qui favorisera un milieu de travail souple et pratique grâce au contrôle et à la mise en oeuvre sur une base continue de nouvelles formules de diversification des régimes de travail.

b) Une culture empreinte de l'esprit d'équipe et de l'habilitation

Le Ministère mettra en place des mécanismes pour faciliter la consultation, la multidisciplinarité des équipes de travail et encourager l'innovation et la prise de risques. Le Ministère s'efforcera de promouvoir une culture qui tient compte des valeurs du travail d'équipe, de l'habilitation et de la résolution horizontale des problèmes :

- en mettant au point des outils et critères de sélection transparents pour soutenir l'évolution de la culture;
- en élaborant les outils et la formation voulus pour soutenir l'évolution de la culture;
- en mettant en oeuvre un système de dotation qui facilite la mobilité.

c) Responsabilité de soutenir la représentativité de l'effectif incombant à la gestion

Le Ministère fera la promotion de la responsabilité de soutenir la représentativité de l'effectif en élaborant et en mettant en oeuvre des plans d'action d'équité en matière d'emploi et en assurant le suivi, ces plans visant à déterminer des activités précises pour éliminer les obstacles, y compris la revue des besoins de formation sur le plan de la diversité et l'élaboration des objectifs d'équité.



d) Utilisation efficiente des ressources humaines

Vu la demande accrue de services juridiques offerts au gouvernement, le Ministère devra continuellement réaffecter ses employés pour répondre efficacement aux orientations prioritaires et aux initiatives gouvernementales. Il lui faudra avoir le bon éventail des ressources requises pour répondre rapidement aux pressions.

II. Créer un milieu de travail optimal :

a) Communications, applications et infrastructure technologiques

i) Augmenter la capacité, à l'échelle du Ministère, de partager l'information et d'y accéder

Les applications précises qui seront achevées en 1997-1998 comprennent : l'amélioration et l'expansion du système de gestion des renseignements consignés; l'amélioration et l'expansion du système de la bibliothèque; et le système des babillards électroniques. Des mesures seront par ailleurs prises de 1997 à 1999 pour assurer la sécurité des réseaux. Le Ministère augmentera ainsi la fiabilité, l'intégrité et l'accessibilité de ses renseignements.

ii) Gains de productivité pour les clients

La mise en oeuvre d'applications uniformisées en 1997-1998 (Case View, système de soutien aux litiges, accès à Internet et catalogue de formules électroniques) contribuera à accroître l'efficacité de la gestion et se traduira par des gains de productivité.

iii) Capacité accrue du Ministère de gérer ses ressources

L'implantation de capacités de traitement analytique et de stockage de données en direct au moyen d'applications comme le système d'automatisation des opérations des mandataires de la Couronne, le système de comptabilité du temps et, en 1998-1999, le système d'information de gestion, fournira des outils de renseignements commerciaux qui permettront au Ministère d'optimiser la gestion de ses ressources.

b) Restructuration :

i) Cadre de gestion des ressources humaines unifié fondé sur les compétences

Le Ministère élabore et met en oeuvre un cadre de gestion des ressources humaines unifié fondé sur les compétences. Ce cadre propose des mécanismes unifiés de ressources humaines qui sont simples, équitables, transparents, abordables, rationalisés et informatisés. Une équipe de mise en oeuvre sera constituée en 1997-1998 pour étudier tous les mécanismes de ressources humaines comme le régime de rémunération des LA, les compétences professionnelles dans les domaines de travail clés et la structure de classification des avocats.

c) Projet de regroupement à l'administration centrale :

Les principes directeurs de cet important projet ont été élaborés de concert avec les employés. On a mis l'accent sur le partage de l'environnement de façon à faciliter le travail d'équipe, les communications interfonctionnelles et la gestion ouverte. Le regroupement aura lieu en 1997-1998.



Mesures de rendement pour la ligne d'activité Administration

- Mesure dans laquelle les initiatives en matière de ressources humaines garantissent un effectif représentatif qui répond aux besoins du Ministère.
- Degré de satisfaction des employés à l'égard du milieu de travail (ex., équité en matière d'emploi, diversification des régimes de travail).
- Efficacité des stratégies de technologie de l'information pour ce qui est de répondre aux besoins opérationnels et en matière de gestion.
- Degré de satisfaction des employés à l'égard du design matériel de leur milieu de travail.

Figure 10 : Sommaire des ressources par activité

(en milliers de dollars)	Budget	Budget	Prévu [#]	Prévu [#]
	principal	principal	1998-1999	1999-2000
	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000
	\$	\$	\$	\$
Activités / sous-activités				
Administration				
Services administratifs	11 012	12 418	11 426	11 454
Gestion intégrée	17 312	19 529	17 967	18 013
Programmes spéciaux	1 286	1 435	1 321	1 324
Administration	29 610	33 382	30 714	30 791

La réduction effectuée dans le cadre du deuxième examen des programmes qui visait le portefeuille de la justice (1998-1999 et 1999-2000) a été entièrement affectée au niveau de référence du ministère de la Justice. Cette affectation est jugée provisoire et sera rajustée ultérieurement.



Section III

Rendement du Ministère

A. Résumé du rendement du Ministère

Le Ministère a fait face à une lourde demande de services en 1995-1996. Il a continué à diriger un grand nombre de litiges, y compris de nombreuses causes complexes et entourées de beaucoup de publicité. Sur la scène législative, les faits saillants comprennent la Loi sur les armes à feu qui a reçu la sanction royale le 5 décembre 1995 et le Projet de loi C-9 concernant la création d'une nouvelle Commission du droit, rétablie au mois de mars 1996, qui a reçu la sanction royale le 29 mai 1996. Pour ce qui concerne les orientations, des progrès ont été accomplis relativement aux pensions alimentaires pour enfants, au contrôle des armes à feu, à la Commission du droit du Canada, à la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime, aux stratégies sur la justice applicable aux Autochtones, aux façons de traiter plus efficacement les contrevenants à risque élevé et à la fusion de vingt-cinq programmes de subventions et de contributions en un seul programme.

Le Ministère a aussi fait des progrès considérables vers l'atteinte des objectifs suivants : être davantage axé sur le service et réduire l'écart entre l'offre et la demande de services juridiques. Par exemple :

- le Ministère a conclu des ententes de service avec 22 de ses ministères clients;
- on a remplacé des mandataires de la Couronne par des avocats internes dans certains centres par suite d'études qui ont montré que des économies importantes étaient possibles;
- on a diffusé dans l'ensemble du gouvernement une politique sur le règlement des conflits qui devrait réduire le coût des services juridiques;
- les systèmes clés de comptabilité du temps et de gestion des dossiers en sont aux étapes de l'essai pilote et de la mise en oeuvre.

B. Vue d'ensemble du Ministère

En période de fléchissement global des ressources, le Ministère a apporté des modifications pour se donner la possibilité de répondre aux exigences sans cesse croissantes qui touchent ses services.

À la suite de la grande réorganisation de 1995, le Ministère a procédé à un nouvel examen de la manière dont sa fonction d'orientation est appliquée et est en train de la restructurer pour s'adapter aux changements qui surviennent tant au gouvernement que dans le milieu politique global. Les grandes activités d'élaboration des politiques sont regroupées et les secteurs clés sont réunis et redéfinis de manière à mieux refléter les grands défis en matière de politique relative à la justice qui doivent être relevés maintenant et dans l'avenir. En 1995-1996, le Ministère a commencé à étudier le bien-fondé d'adopter une approche de gestion de projet applicable aux travaux d'orientation. En conséquence, un nouveau processus de planification des projets d'élaboration de politiques a été élaboré et est sur le point d'être mis en oeuvre et adopté pour toutes les nouvelles initiatives de politique.



Les comités de gestion formés de cadres supérieurs qui ont été reconstitués au début de 1996 ont commencé à jouer un rôle actif en gérant les programmes d'action du Ministère et en veillant à ce que de nombreux aspects de l'élaboration de politiques soient mieux intégrés.

Le Ministère continue d'employer des outils reconnus, comme la planification conjointe avec des ministères clients, afin d'établir des priorités et de bien répartir les ressources. On envisagera de réorganiser les méthodes de travail et de modifier la prestation des services afin d'augmenter la productivité et de réduire les coûts. Le Ministère emploie un cadre de mesure du rendement. Il établira une hiérarchie d'indicateurs de rendement afin de permettre aux gestionnaires de faire une meilleure planification stratégique et opérationnelle, de surveiller les progrès pour modifier les plans au besoin et d'évaluer l'atteinte des résultats. Ces travaux constitueront la base du document intitulé Structure de planification de rapport et de responsabilisation (SPRR) du Ministère.

Figure 11 : Dépenses prévues et dépenses réelles du Ministère

(en milliers de dollars)	Réel	Réel	Budget	Réel
	1993-1994	1994-1995	principal 1995-1996	1995-1996
	\$	\$	\$	\$
Activité / secteur d'activité				
Administration	49 040	47 718	40 961	50 459
Services gouvernementaux au client	135 868	130 042	122 857	121 284
Droit et orientation	277 168	297 528	284 114	287 733
Total	462 076	475 288	447 932	459 476

C. Renseignements détaillés par ligne d'activité

1. Services gouvernementaux au client

Nous présentons sous les rubriques ci-dessous le résumé du rendement du Ministère pour les activités et les initiatives propres au domaine des Services gouvernementaux au client.

a) Services axés sur le client (SAC)

Amorcée en 1994, cette initiative comprend des consultations avec les ministères et organismes clients afin d'établir un cadre de gestion conjoint pour la planification des services juridiques que le Ministère doit fournir et l'affectation des ressources nécessaires, suivant un cycle de planification triennal. Ces consultations débouchent sur la création d'ententes de service visant à obtenir une prestation innovatrice, souple et rentable de services de qualité. Des 34 ministères ou portefeuilles qui ont été approchés pour rédiger une entente de services, 22 avaient signé une entente avant la fin de 1995-1996. Au mois d'octobre 1996, le nombre total d'ententes négociées depuis le début de l'initiative atteignait 33. Des normes de services sont prévues dans chaque cas et le Ministère s'est engagé à faire rapport sur le niveau de services fournis.

On a fait une enquête sur le Profil d'utilisation du personnel (PUP) afin d'obtenir des renseignements quantitatifs sur la nature, les niveaux et le coût des services juridiques que le Ministère fournit à chaque client. On a distribué des questionnaires détaillés et obtenu des réponses de tous les secteurs du Ministère.



Résultats attendus, 1995-1996

- Poursuite des consultations et de la signature d'ententes de service avec les ministères et organismes clients
- Choix conjoint de priorités de service
- Examen de façons d'améliorer la productivité et de réduire les coûts
- Planifier le niveau de services demandés
- Fournir des fonds suffisants pour le service
- Terminer la première enquête du PUP et l'analyse des données
- Information quantitative sur la nature, le niveau et le coût des services juridiques fournis aux clients.

Résultats obtenus, 1995-1996

- Signature d'ententes de service avec 22 clients
- Exécution fructueuse de la première enquête du PUP
- Données sur la nature, le niveau et le coût des services
- Documents de planification pour des clients clés couvrant les besoins, les priorités et les ressources.

b) Règlement des conflits

Le Ministère continue de promouvoir et de soutenir l'utilisation accrue du règlement des conflits (RC) comme moyen plus efficace de régler des conflits auxquels le gouvernement fédéral est partie. En 1995-1996, le Projet relatif au règlement des conflits a produit un guide de référence sur le RC et publié une politique sur le RC. La politique a été distribuée au niveau fédéral ainsi qu'aux gouvernements provinciaux et territoriaux et à des organisations non gouvernementales. On a aussi produit et diffusé un répertoire de tiers impartiaux dans l'ensemble du pays qui fournissent des services de RC.

Des projets-pilotes de RC ont été mis sur pied dans diverses régions. Par exemple, le Bureau régional de l'Ontario a lancé son projet-pilote de RC qui traitera 50 affaires civiles et commerciales par l'emploi de RC.

Résultats attendus, 1995-1996

- Élaboration d'une politique ministérielle afin d'encourager et de guider l'utilisation accrue du RC
- Production d'un répertoire de tiers impartiaux qui fournissent des services de RC
- Production de documents et de cours de formation sur le règlement des conflits

Résultats obtenus, 1995-1996

- Diffusion d'une politique ministérielle sur l'utilisation du RC
- Mise en oeuvre de directives du Ministère et du Conseil du Trésor sur l'insertion de clauses de RC dans les contrats gouvernementaux
- Élaboration et prestation de cours de formation sur le RC
- Projets-pilotes mis sur pied dans certains bureaux régionaux et ministères clients
- Production d'un répertoire de tiers impartiaux dans l'ensemble du pays
- Travaux entrepris pour élaborer diverses solutions législatives afin de promouvoir l'utilisation du RC et mise sur pied d'un système d'examen des initiatives législatives afin de repérer les possibilités d'inclure des mécanismes de RC.



c) Recouvrement des coûts

En 1995-1996, conjointement avec le Conseil du Trésor, le Ministère a appuyé le démarrage d'un projet-pilote de recouvrement des coûts auquel participent trois clients, à savoir : Patrimoine canadien, Secrétariat du Conseil du Trésor et Industrie Canada. L'analyse préliminaire et le rapprochement des sources de données ont débuté. Le projet-pilote se poursuivra jusqu'en 1998, année où on évaluera de façon indépendante les avantages nets de cette approche. L'objectif consiste à examiner l'effet qu'aura la facturation des services juridiques aux ministères clients sur l'offre et la demande de services juridiques et sur l'utilisation des ressources.

Résultats attendus, 1995-1996

- Début des travaux préparatoires du projet et mise en place d'un cadre de gestion
- Amorce du plan de projet

Résultats obtenus, 1995-1996

- Mise en place du comité directeur et préparation d'un plan de projet provisoire
- Début des travaux concernant un système de comptabilité du temps uniforme pour le projet et le Ministère en général; installation du système de comptabilité du temps dans des unités pilotes
- Début des travaux sur l'algorithme d'établissement des prix devant servir au recouvrement des coûts.

d) Mandataires de la Couronne

Traditionnellement, le Ministère a fait appel à des mandataires de la Couronne pour diriger des litiges, notamment les poursuites en matière de drogues, pour le Procureur général du Canada à l'extérieur de la Région de la capitale nationale ou quand des facteurs comme la disponibilité du personnel ou la distance font en sorte qu'il est difficile de fournir les services à partir des bureaux régionaux. En outre, on confie à des mandataires des affaires civiles exigeant des compétences spécialisées qui ne sont pas facilement ou suffisamment disponibles à l'interne.

Le recours à des mandataires de la Couronne comme mode de prestation de services s'est accru de façon considérable au cours des 15 dernières années (après l'adoption de la Charte), à cause d'une charge de travail croissante et de projets spéciaux comme la privatisation ou la commercialisation d'entités de la Couronne. Par conséquent, les coûts ont monté en flèche, passant d'environ 13 millions de dollars en 1983-1984 à environ 47 millions de dollars en 1992-1993.

Afin de régler ce problème, le Ministère a commandé une étude en 1993-1994 afin de déterminer les villes où il serait rentable de remplacer des mandataires de la Couronne par des avocats internes. On a entrepris des projets-pilotes à Toronto, Calgary et Vancouver. En outre, on a réduit le nombre de nominations de mandataires en augmentant l'étendue de la région géographique et le nombre de lois fédérales dont les mandataires nommés sont responsables. On a révisé les lignes directrices destinées aux mandataires et instauré une formation obligatoire afin d'améliorer la qualité de services et la reddition de comptes.

Résultats attendus, 1995-1996

- Réduction du nombre de mandataires de la Couronne
- Amélioration de la qualité du travail des mandataires et responsabilité accrue
- Diminution de la facturation des mandataires et gains de productivité dans le temps consacré aux comparutions en cour



- Réduction du temps que les bureaux régionaux investissent pour superviser les mandataires et leur donner des instructions
- Élaboration de matériel et de cours de formation

Résultats obtenus, 1995-1996

- Réduction des coûts relatifs aux mandataires de la Couronne de 43,5 millions de dollars en 1994-1995 à 39,2 millions de dollars en 1995-1996
- Mise en oeuvre de projets-pilotes d'une durée de trois ans afin de ramener à l'interne les travaux relatifs aux poursuites en matière de drogues
- Élaboration de nouvelles conditions de nomination, d'un programme de formation, d'un manuel et de lignes directrices pour les mandataires de la Couronne
- Mise en place d'un processus de nomination selon le district judiciaire plutôt que les circonscriptions électorales
- Regroupement du travail des mandataires par district
- Création de centres de compétence en matière civile afin d'améliorer la capacité de fournir des services spécialisés.

e) Charge de travail en matière de litiges

Les services du contentieux du Ministère représentent le Procureur général du Canada dans tous les litiges auxquels la Couronne ou un ministère ou organisme fédéral est partie, pour toute affaire relevant de l'autorité ou de la juridiction du Canada. Cela comprend aussi la prestation d'avis sur des questions liées à des litiges ou qui pourraient en faire l'objet. Les spécialistes du droit et du contentieux du Ministère représentent aussi les intérêts du gouvernement du Canada et de ses ministères et organismes devant diverses tribunes nationales et internationales, y compris des conseils, des tribunaux, des délégations commerciales et des commissions d'enquête.

Voici quelques exemples de la charge de travail du Ministère en matière de litiges. Les affaires illustrent l'ampleur, la difficulté, les ressources nécessaires et la nature délicate sur le plan politique du travail et non uniquement l'importance de la cause du point de vue de la jurisprudence.

- Dans Leipert c. R., un procès pour une infraction en matière de drogues, le Procureur général du Canada a récemment soutenu devant la Cour suprême du Canada que dans les procès criminels, on devait garder secrets les tuyaux d'« Infocrime ». Les conclusions du Procureur général du Canada sur cette question importante visaient à préserver « Infocrime » comme outil nécessaire dans la lutte contre le crime. La Cour a entendu la discussion dans l'affaire à la fin novembre et a réservé sa décision.
- À Vancouver, le Ministère a intenté une poursuite contre 16 accusés dans une affaire de grande envergure, R. c. Burden, dans laquelle environ 15 millions de dollars de biens immobiliers, bateaux et autres biens sont retenus et présumés être des produits du commerce des stupéfiants. Les particuliers et les sociétés qu'ils contrôlent ont plaidé coupables. Le prononcé de la sentence est prévu pour le début de 1997. Tous les biens sont maintenant en voie d'être confisqués.
- Le pourvoi devant la Cour suprême du Canada dans Delgamuukw c. La Reine et autres («Gitskan») constitue une autre illustration des questions juridiques de plus en plus complexes dont s'occupent les avocats spécialisés en litiges au Canada. Pour l'essentiel, les demandeurs soutiennent avoir propriété et juridiction sur 22 000 milles carrés de territoire en Colombie-Britannique. L'une des questions clés devant la Cour suprême du Canada est la



revendication des demandeurs à l'autonomie gouvernementale sur l'ensemble du territoire. L'issue de cette affaire aura des répercussions fondamentales de grande portée sur la situation et sur l'avenir des revendications territoriales globales des Autochtones, notamment en Colombie-Britannique.

- Dans l'affaire La Reine c. Banque Royale, il s'agit de déterminer si la fiducie réputée de Sa Majesté en vertu du par. 227(5) de la Loi de l'impôt sur le revenu qui touche les déductions à la source non remises a priorité comme une garantie prévue à la Loi sur les prêts bancaires sur l'inventaire d'un débiteur. Un jugement défavorable aurait des répercussions considérables sur la capacité de Revenu Canada de percevoir des déductions à la source non remises. Ce pourvoi à la Cour suprême du Canada témoigne du nombre de plus en plus grand d'affaires de faillite, de priorités, de droits des débiteurs et des créanciers et de conflits entre la loi provinciale et la loi fédérale. Ce genre de litige continuera à augmenter en nombre jusqu'à ce que les tribunaux se soient penchés sur bon nombre des questions clés et les aient réglées.
- Dans l'affaire Pneus Michelin c. Sa Majesté, il s'agit d'un pourvoi du tribunal canadien du commerce extérieur à la Cour fédérale. La question porte sur la première interprétation et sur la première application des règles générales anti-évitement (RGAE) prévues dans la Loi sur la taxe d'accise ou dans la Loi de l'impôt sur le revenu. Cet appel est un exemple des nouvelles questions variées qui surgissent dans le domaine fiscal.

Le point sur les causes décrites dans le Budget des dépenses principal 1996-1997, Partie III

- Dans l'affaire Luen Hop, une affaire retentissante d'importation et de trafic d'héroïne, le travail conjoint de trois corps policiers de la région de Toronto sur 18 mois s'est soldé par l'arrestation de 52 personnes au mois de septembre 1994. On a saisi plus de cinq kilogrammes d'héroïne de qualité supérieure. Le procès débutera le 24 février 1997 devant la Division générale de la Cour de l'Ontario. Il est prévu que l'audition durera six mois.
- Dans R. c. Duchek, la plus importante affaire de culture et de trafic de drogues mise au jour en Saskatchewan, on a accusé les Duchek de culture, de trafic, de possession à des fins de trafic et de possession de produits du trafic d'environ 11 000 plans de marijuana et de la distribution de plus de 6 000 plants. On évalue à 9 millions de dollars la valeur totale de l'opération horticole. De nombreuses requêtes en vertu de la Charte ont été présentées et rejetées. Les accusés ont ensuite plaidé coupables et l'audition sur sentence se déroulera les 20 et 21 janvier 1997.
- R. c. M.R.Cloughley concerne des accusations d'agression sexuelle contre des élèves à qui l'accusé a enseigné entre 1959 et 1987 dans six collectivités des Territoires du Nord-Ouest. Après avoir entendu 42 témoins, l'accusé a plaidé coupable aux neufs principaux chefs d'accusation et a été condamné à dix ans de pénitencier.
- Dans R. c. Donald Marshall Jr., un membre de la Première nation Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse a été accusé d'un certain nombre d'infractions pour s'être livré à la pêche commerciale sans permis. M. Marshall n'a pas contesté les accusations portées contre lui, mais le point de droit principal concerne sa revendication du droit de pêcher à des fins commerciales en vertu des traités de 1760 et 1761. L'accusé a été trouvé coupable. Ce dernier a porté l'affaire en appel et la Cour entendra les parties les 10 et 11 février 1997.



- Dans l'affaire dite « Compote » (du nom de code de l'opération policière), plus de 500 accusations ont été portées contre quelque 40 personnes, dont 3 avocats. On a affecté à cette cause sept équivalents temps plein (ETP). L'enquête policière a duré quatre ans. L'opération a mis au jour à la fois l'existence de plusieurs conspirations visant à importer des stupéfiants et les méthodes employées pour blanchir des millions de dollars provenant du trafic de stupéfiants. En raison d'une ordonnance pour procès séparés, deux procès de longue durée, devant jury, se sont déroulés et cinq accusés ont été trouvés coupables. Ces affaires sont actuellement en appel. De plus, d'autres accusés ont plaidé coupable en mars 1996 et en décembre 1996. Des 41 accusés, six doivent encore subir leur procès devant jury qui doit débiter le 3 février 1997 pour une durée de sept mois. Cette cause vise le recyclage d'environ 35 millions de dollars (200 chefs) et trois complots pour importer des stupéfiants.

f) Services législatifs

Le Ministère fournit un large éventail de services législatifs à tous ses ministères clients. Ces services comprennent la fourniture d'avis juridiques concernant la rédaction, la révision et la publication de lois et de règlements fédéraux. On s'assure aussi que ces textes sont de qualité et qu'ils respectent la Charte des droits et libertés, la Déclaration canadienne des droits, la Loi sur les textes réglementaires et les dispositions du Code civil. Les résultats comprennent : la publication de la partie III de la Gazette du Canada, le Tableau des lois d'intérêt public, le Tableau des lois et des ministres responsables, les Lois du Canada annuelles, la certification des projets de loi et des règlements et la publication de refontes des lois et règlements.

Les indicateurs de la charge de travail élaborés au fil des ans (voir la figure 12 et la figure 13) fournissent des données sur le rendement antérieur concernant certains de ces résultats.

Figure 12 : Lois du gouvernement adoptées au cours de chaque année civile (à l'exception des lois portant affectation de crédits adoptées avant 1995)

	1993	1994	1995	1996 ¹
Nombre de lois	47	48	49	30

¹ Du 1^{er} janvier 1996 au 1^{er} décembre 1996

Figure 13 : Règlements et décrets examinés et proclamations et commissions rédigées, par année

	1993	1994	1995	1996
Règlement examinés	1 214	1 047	969	812 ¹
Décrets examinés (approximatif)	1 883	2 002	2 380	1 984 ²
Proclamations et commissions rédigées	25	32	19	20 ³

¹ Du 1^{er} janvier 1996 au 1^{er} décembre 1996

² Du 1^{er} janvier 1996 au 12 décembre 1996

³ Du 1^{er} janvier 1996 au 10 décembre 1996.

Le Ministère a créé une banque de données informatisée complète et à jour des lois et règlements fédéraux en vigueur. En 1995, l'accès électronique aux Lois refondues du Canada est devenu possible grâce à l'Internet et à la technologie du DOC. En 1996, on a produit une Codification des règlements sur support électronique.



Le délai moyen d'exécution des dossiers nécessitant l'examen de règlements est inférieur à deux mois. Cela dépasse l'objectif de trois mois établi par le Cabinet.

2. Droit et orientation

Nous présentons sous les rubriques ci-dessous le résumé du rendement du Ministère pour les initiatives propres aux domaines du droit et des orientations.

a) Pensions alimentaires pour enfants

Au mois de mars 1996, le gouvernement a annoncé son intention de mettre en oeuvre une nouvelle stratégie en matière de pensions alimentaires pour enfants. Le projet de loi devant donner suite à cette stratégie a été présenté à la Chambre des communes le 30 mai 1996 (projet de loi C-41). Les principaux éléments de la stratégie sont les suivants :

- modification de la Loi sur le divorce afin d'adopter des lignes directrices relatives aux pensions alimentaires pour enfants;
- renforcer les procédures d'exécution afin de garantir que les obligations alimentaires sont respectées;
- améliorer les attitudes du public à l'égard des obligations alimentaires par une campagne de sensibilisation publique;
- mettre en oeuvre un programme d'éducation coopératif pour les fonctionnaires et les pourvoyeurs de services en matière de justice et le grand public;
- fournir une assistance financière aux provinces et aux territoires afin de mettre en oeuvre des services innovateurs, efficaces et rentables qui aideront les parties à obtenir des ordonnances de pensions alimentaires pour enfants;
- fournir une assistance financière aux provinces et aux territoires afin d'améliorer leurs programmes d'exécution des ordonnances alimentaires;
- mettre en oeuvre un programme de recherche destiné à surveiller les effets voulus et imprévus des lignes directrices relatives aux pensions alimentaires pour enfants.
- nouvelles règles d'imposition des pensions alimentaires pour enfants (autorisées par le ministre des Finances).

b) Mesures de contrôle des armes à feu

En 1995-1996, le ministère de la Justice (Centre canadien des armes à feu) a continué d'appuyer le programme officiel « Promouvoir la sécurité dans les foyers et dans les rues » du gouvernement en secondant le ministre de la Justice lors de ses comparutions à la Chambre et au Sénat devant les comités permanents de la Justice afin de présenter et d'expliquer le projet de loi C-68 (Loi concernant les armes à feu et autres armes). La Loi sur les armes à feu a reçu la sanction royale le 5 décembre 1995.

Au cours de l'année, on a aussi amorcé l'examen conceptuel des composantes de délivrance de permis, d'enregistrement et d'autorisation du Système national d'enregistrement des armes à feu (SNEAF). De nombreuses séances de consultation ont eu lieu avec de nombreux comités et groupes de travail, y compris des représentants des provinces et des territoires, de groupes autochtones et de divers groupes d'intérêts et d'utilisateurs d'armes à feu.



c) Commission du droit du Canada

En 1995-1996, le Ministère a appuyé la création d'une nouvelle commission de réforme du droit pour le Canada afin de respecter un engagement que le gouvernement avait pris dans le discours du Trône de janvier 1994. Après une vaste consultation publique et gouvernementale sur le mandat et la structure de la nouvelle commission, le projet de loi C-106, intitulé Loi concernant la Commission du droit du Canada a été présenté à la Chambre des Communes le 6 octobre 1995. Le projet de loi a été adopté en deuxième lecture le 23 octobre 1995 et réinscrit au mois de mars 1996 comme projet de loi C-9.

Le projet de loi C-9 a reçu la sanction royale le 29 mai 1996 mais n'a pas encore été promulgué. La Loi sera promulguée quand on annoncera la nomination des commissaires. On prévoit que la Commission du droit débutera ses activités en 1997-1998.

d) Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime

Le Conseil du Trésor a approuvé une somme de 5,86 millions de dollars sur cinq ans, à partir de 1994-1995, pour permettre au Ministère de mettre en oeuvre la partie de la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime dont il est responsable. De plus, le Ministère puise 5,59 millions de dollars sur cinq ans à même ses ressources. Élaborée de concert avec d'autres ministères fédéraux, les provinces et les territoires, la stratégie fournit un cadre national pour créer des collectivités plus sûres pour les Canadiens.

Le Secrétariat du Conseil national de prévention du crime a pour mandat d'appuyer le Conseil national de prévention du crime et de coordonner les activités fédérales et provinciales de prévention du crime. Les résultats qu'il a obtenus en 1995-1996 comprennent : la présentation d'un premier rapport annuel sur la Stratégie nationale; la création d'un centre de ressources documentaires sur la prévention du crime; et la diffusion de plusieurs publications destinées à promouvoir la prévention du crime et à aider les gouvernements et les collectivités.

Un examen du Conseil national de prévention du crime débuté en 1995-1996 a pris fin en 1996-1997. On utilisera les résultats de cet examen, qui porte sur les 24 premiers mois d'existence du nouveau Conseil, afin de déterminer s'il faut modifier la mission et la structure du Conseil pour son second mandat.

e) Contrevenants à risque élevé

Des travaux préparatoires ont débuté en 1995-1996 sur la façon la plus efficace de traiter les personnes trouvées coupable d'actes criminels qui présentent un risque élevé de commettre des voies de fait graves après leur élargissement. La stratégie consiste à instaurer une nouvelle catégorie de contrevenants à long terme, de renforcer le processus d'évaluation des contrevenants dangereux et d'élargir les dispositions du Code criminel afin de prévoir des injonctions restrictives après l'élargissement de certains contrevenants à risque élevé.

f) Stratégie sur la justice applicable aux Autochtones

L'année 1995-1996 a marqué le terme des cinq ans du projet relatif à la justice applicable aux Autochtones et l'élaboration de possibilités d'action pour examen.



Au mois de mars 1996, nous avons reçu l'autorisation d'entreprendre une nouvelle stratégie et de mettre en oeuvre des lignes directrices relatives au système de justice pour les employés fédéraux qui négocient des ententes sur l'autonomie gouvernementale avec des groupes autochtones, des ententes de partage des coûts touchant des approches de justice alternative dans les collectivités autochtones qui vivent tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de réserves et visant à appuyer un réseau bénévole d'experts en matière de questions de justice applicable aux Autochtones qui soutiendraient la mise en oeuvre de structures alternatives.

g) Fonds de subventions et de contributions consolidé

Le Ministère a regroupé 25 programmes de subventions et de contributions en un seul programme en 1995-1996. On voulait ainsi améliorer la planification stratégique, l'établissement de priorités et l'affectation de ressources afin de maximiser le financement discrétionnaire à l'appui de l'élaboration et de la mise en oeuvre de politiques et de programmes ministériels.

Le Ministère a procédé en 1996-1997 à la mise en oeuvre du Fonds des subventions et contributions consolidé du ministère de la Justice et a pu obtenir les résultats souhaités. En outre, on a élaboré des indicateurs de rendement afin de mesurer la contribution du fonds à l'élaboration de politiques et ses effets sur la population canadienne. Un nouveau système d'information de gestion est en voie d'élaboration. Il fournira aux gestionnaires de meilleurs renseignements sur l'utilité des activités entreprises par rapport aux priorités ministérielles. Ce système sera tout à fait opérationnel en 1997-1998.

h) Domaines de recherche

En 1995-1996, le Ministère a publié un numéro des Notes de recherche, un bulletin largement diffusé qui fournit des renseignements sommaires sur les rapports de recherche préparés pour le Ministère. La figure 17 à la page 60 fournit une liste des domaines de recherche du Ministère et des ressources correspondantes.

3. Administration

Nous présentons sous les rubriques ci-dessous le résumé du rendement du Ministère pour les initiatives propres au domaine de l'administration.

a) Technologie et gestion de l'information

Le Ministère continue de chercher à améliorer la productivité grâce à la technologie de l'information. Au cours des deux dernières années, de grandes améliorations ont été apportées à l'environnement technologique du Ministère. L'Initiative de standardisation de l'infrastructure (ISI), présentée en 1994-1995, s'est étendue en 1995-1996 afin d'inclure les services juridiques situés dans les ministères clients. On veut ainsi fournir à tous les employés du Ministère du matériel et des logiciels entièrement compatibles ainsi que la formation et le soutien technique nécessaires.

Vers la fin de 1995-1996 s'est déroulé au sein du Ministère l'essai pilote d'un système de comptabilité du temps. On voulait évaluer à la fois l'application et les méthodes administratives nécessaires pour soutenir un tel système. L'application d'un système de comptabilité du temps dans tout le Ministère débutera lors du dernier trimestre de 1996-1997.



Le Ministère a créé en 1995-1996 un site d'accès public sur Internet. Ce site fournit au grand public un accès direct à des textes juridiques de base, comme les lois et les règlements du Canada. Le site renferme aussi de l'information sur le Ministère et donne accès à certaines publications ainsi qu'à de l'information sur des initiatives particulières, comme les réformes des pensions alimentaires pour enfants et le projet de loi sur les armes à feu (voir Renseignements supplémentaires, page 59, pour connaître l'adresse Internet du Ministère et pour prendre connaissance d'autres informations). Depuis que le site est disponible, le nombre de visites est passé d'environ 80 000 par mois à environ 160 000 par mois, dont les deux tiers concernent les banques de données sur les lois et les règlements.

b) Activités de communication

En 1995-1996, les grandes entreprises du Ministère comprennent des initiatives de communication portant sur les priorités ministérielles liées à la législation sur les contrevenants à risque élevé, l'enregistrement des armes à feu et la réglementation pour le contrôle des armes à feu, les modifications apportées à l'article 745 (qui devient maintenant l'article 745.6) du Code criminel concernant l'inadmissibilité à la libération conditionnelle, les pensions alimentaires pour enfants, la prostitution infantile et le tourisme sexuel, le harcèlement criminel, la mutilation des organes génitaux chez la femme, les éléments de preuves génétiques, les limites imposées à la défense d'intoxication, les modifications apportées à la Loi canadienne sur les droits de la personne (orientation sexuelle), l'accès aux dossiers dans les poursuites pour infractions sexuelles, la Loi sur les contraventions et la Loi sur les règlements.

On a aussi produit un vaste éventail de documents d'information publique pour les initiatives de prévention du crime à l'appui de la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime. Les documents comprennent Des communautés plus sûres : Guide de prévention du crime à l'intention des Parlementaires, un vidéo intitulé À vous de juger, qui amène les spectateurs dans un voyage à travers le système de justice applicable aux adolescents afin de voir la Loi sur les jeunes contrevenants en action. Ce document vidéo a été vendu à des centaines d'exemplaires depuis sa parution en 1995. Il a été primé dans trois concours pour l'excellence de son contenu, de son montage et de sa production.

Pendant l'exercice financier 1995-1996, le Ministère a publié environ 100 nouveaux documents. Une des principales publications a été « La violence est inacceptable peu importe la langue », un livret qui a fait l'objet d'une vaste diffusion. Il est destiné aux femmes immigrantes victimes de violence dans une relation ou dans leur famille. Le Ministère a aussi publié « Visibles mais sans voix : Les Autochtones des quartiers défavorisés », un rapport de 530 pages de Carol La Prairie sur la surreprésentation des Autochtones dans les établissements correctionnels au Canada. Une liste sélective des documents de consultation à venir et des publications actuelles produites par le Ministère figure dans la section « Renseignements supplémentaires », à la page 58.

c) Ressources humaines

i) **Coordonnateur en matière de règlement des conflits** : On a nommé un nouveau coordonnateur en matière de règlement des conflits afin de favoriser un milieu de travail sans conflit ni harcèlement, dans lequel chaque employé du Ministère est déterminé à travailler en collaboration dans une atmosphère de confiance, d'appui et de respect mutuel. Le coordonnateur aide et conseille les employés et les gestionnaires à régler des conflits et des cas de harcèlement. Il fait la promotion d'un milieu de travail positif par des séances de formation en relations interpersonnelles et par la gestion de conflits en milieu de travail. En outre, le coordonnateur joue un rôle de leadership important au sein de l'administration fédérale en



fournissant des avis aux autres ministères dans les domaines du règlement de conflits et du harcèlement en milieu de travail.

ii) Conseiller principal en matière d'égalité des sexes : L'étude « Vers l'égalité des sexes » au ministère de la Justice, réalisée en 1995, a signalé qu'il existait sans équivoque un besoin de mieux coordonner les nombreux programmes en matière d'égalité des sexes au sein du Ministère. Par conséquent, on a créé un poste de conseiller principal en matière d'égalité des sexes. Le titulaire de ce poste, qui relève directement du Sous-ministre, sera responsable du programme d'égalité des sexes renouvelé du Ministère. Le programme a été adopté afin de veiller à ce que les besoins des femmes dans le système de justice et au Ministère soient pris en compte dans tous les travaux de fond du Ministère et dans les pratiques et politiques en matière de gestion. De plus, le programme sera responsable de promouvoir la sensibilisation, la responsabilité et la reddition de comptes en matière d'égalité des sexes dans tout le Ministère.

d) Correspondance ministérielle

Le Ministère reçoit, enregistre et achemine toute la correspondance adressée au Ministre ou à son personnel et prépare des réponses courantes et définitives pour signature. En 1995-1996, on a reçu 234 000 lettres. Une grande partie de la correspondance reflète les préoccupations du public concernant le contrôle des armes à feu, l'orientation sexuelle, les jeunes contrevenants et l'article 745.6 du Code criminel, qui porte sur l'inadmissibilité à la libération conditionnelle.

e) Programmes spéciaux

Le Ministère continue de soutenir la gestion du Bureau d'enregistrement des actions en divorce. En 1995-1996, le Ministère a traité 87 230 demandes de certificat de divorce. Les frais de 10,00 \$ exigés pour chaque demande permettent au Ministère de compenser les coûts liés à la gestion du Bureau.

Des services de dépistage et d'interception sont fournis aux organismes provinciaux et territoriaux d'exécution des ordonnances familiales en application de la Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et ententes familiales (LAEOEF). En 1993-1994, le Ministère a traité environ 60 000 saisies-arrêts représentant 52 millions de dollars et en 1994-1995, environ 72 000 saisies-arrêts représentant plus de 57 millions de dollars. En 1995-1996, le Ministère a maintenu un volume d'environ 83 000 ordonnances actives de saisies-arrêts qui ont permis de recouvrer 59 millions de dollars.

La nouvelle Loi sur les contraventions a été élaborée en 1995-1996 et est entrée en vigueur le 1^{er} août 1996. Les nouvelles dispositions de la Loi permettent au gouvernement fédéral d'utiliser les régimes d'infraction provinciaux et territoriaux en vigueur pour émettre des billets pour des infractions fédérales appartenant à la catégorie des contraventions. L'objectif de la Loi est d'accroître l'observation des lois fédérales, d'aider à réduire les coûts d'administration de la justice et d'éliminer les chevauchements. L'Ontario a été la première province à mettre la Loi en application et des négociations sont en cours avec tous les autres gouvernements.

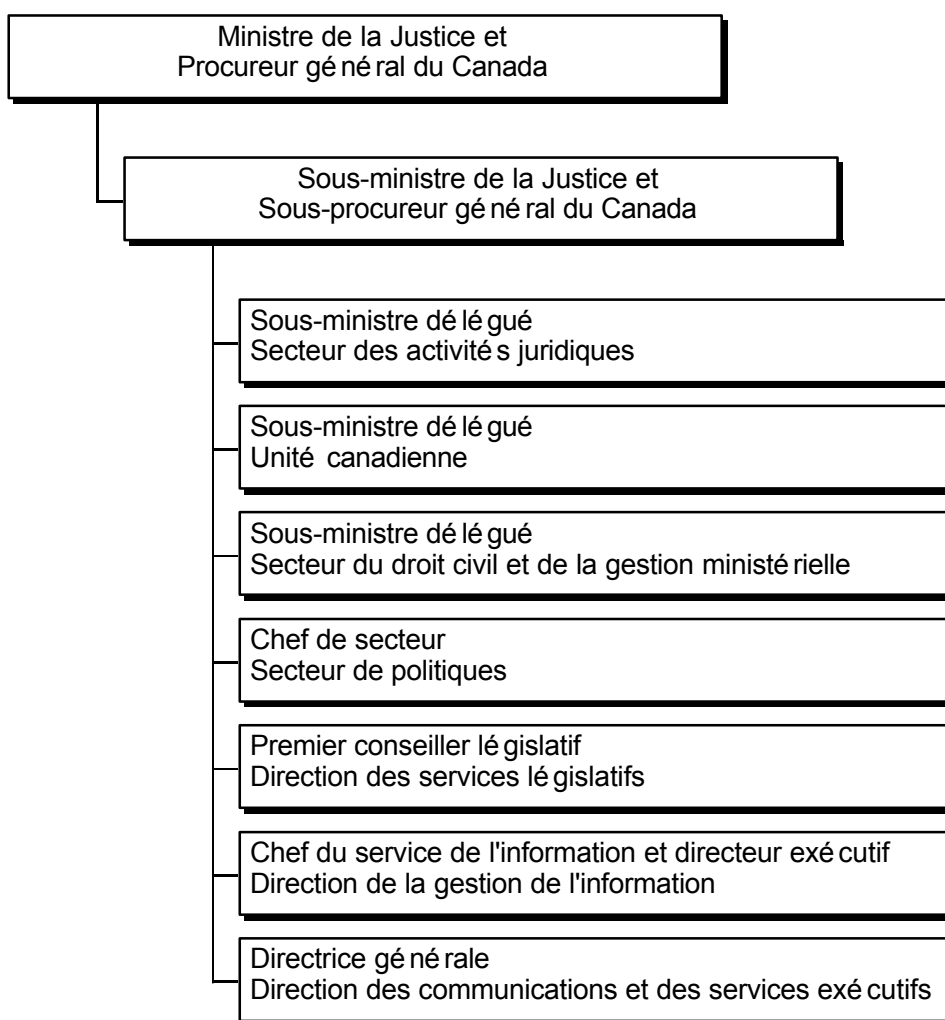


Section IV

Renseignements supplémentaires

Annexe 1 - Organisation

1.1 Organigramme



1.2 Besoins en ressources selon l'organisation et la ligne d'activité pour 1997-1998 (en milliers de dollars)

<u>Budget des dépenses principal 1997-1998</u>				
<u>Activité / secteur d'activité</u>				
Unité organisationnelle	Administration	Services gouvernementaux au client	Droit et orientation	Total
	Cabinet du ministre	1 647		
Cabinet du sous-ministre	635			635
Secteur du droit civil et de la gestion ministérielle*	28 433	11 004	1	39 438
Secteur des activités juridiques		109 774	543	110 317
Secteur des politiques			271 834	271 834
Direction des services législatifs		7 370	18	7 388
Direction des communications et des services exécutifs	2 667			2 667
Total	33 382	128 148	272 396	433 926

* Comprend les ressources du bureau de l'unité canadienne et de la Direction de la gestion de l'information



Annexe 2 - Besoins en personnel

2.1 Détails des besoins en personnel selon la ligne d'activité (ÉTP)

	Réel 1994-1995	Réel 1995-1996	Budget des dépenses 1996-1997	Budget des dépenses 1997-1998	Prévu 1998-1999	Prévu 1999-2000
Activité						
Services gouvernementaux au client	1 695	1 530	1 488	s/o	s/o	s/o
Droit et orientation	233	177	187	s/o	s/o	s/o
Administration	338	420	406	s/o	s/o	s/o
Total	2 266	2 127	2 081	s/o	s/o	s/o



2.2 Résumé selon la catégorie professionnelle (ÉTP)

	Réel 1994-1995	Réel 1995-1996	Budget des dépenses 1996-1997	Budget des dépenses 1997-1998	Prévu 1998-1999	Prévu 1999-2000
Nominations par décret	5	4	4	s/o	s/o	s/o
Direction	21	19	20	s/o	s/o	s/o
Scientifique et professionnelle	1 142	1 087	1 010	s/o	s/o	s/o
Administration et service extérieur	285	288	281	s/o	s/o	s/o
Technique	118	114	117	s/o	s/o	s/o
Soutien administratif	660	581	606	s/o	s/o	s/o
Exploitation	4	5	9	s/o	s/o	s/o
Étudiants d'été	22	21	22	s/o	s/o	s/o
Autres	9	8	12	s/o	s/o	s/o
Total	2 266	2 127	2 081	s/o	s/o	s/o



Annexe 3 - Renseignements financiers supplémentaires

3.1 Paiements de transfert selon la ligne d'activité (en milliers de dollars)

	Réel 1994-1995	Réel 1995-1996	Budget des dépenses 1996-1997	Budget des dépenses 1997-1998	Prévu 1998-1999	Prévu 1999-2000
Subventions						
Droit et orientation	881	623	836	808	668	668
Total des subventions	881	623	836	808	668	668
Contributions						
Droit et orientation	275 207	260 766	260 334	255 475	239 315	238 695
Total des contributions	275 207	260 766	260 334	255 475	239 315	238 695
Total des subventions et des contributions	276 088	261 389	261 170	256 283	239 983	239 363



3.2 Détails des paiements de transferts selon la ligne d'activité*

(dollars)	Réel 1994-1995	Réel 1995-1996	Budget des dépenses 1996-1997	Budget des dépenses 1997-1998
Subventions				
Conférence sur l'uniformisation des lois du Canada - Subvention d'administration	5 400	4 830	18 170	18 170
Conférence sur l'uniformisation des lois du Canada - Subvention de recherche	15 165	14 543	-	-
Commission internationale des juristes	15 028	-	-	-
L'institut international de droit d'expression française (IDEF)	1 350	1 500	1 500	1 140
Subventions visant à encourager les étudiants à se spécialiser dans la rédaction de textes législatifs	42 000	-	-	-
Programme d'accès aux études de droit pour autochtones	454 197	270 137	225 676	210 631
Association canadienne des chefs de police destiné au Comité sur les modifications de la loi	13 810	13 028	12 320	12 274
British Institute of International and Comparative Law	8 100	13 000	13 000	7 220
Académie de droit international de la Haye	9 760	9 190	8 620	8 620
Fondation canadienne des droits de la personne	29 925	28 250	26 600	26 600
Institut national de la magistrature	277 500	268 750	140 000	133 000
Colloques de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	8 550	-	-	-
Société canadienne des sciences judiciaires	-	-	40 000	40 000
Association canadienne des juges des cours provinciales	-	-	50 540	50 540
Subventions aux particuliers, aux organismes canadiens ou internationaux sans but lucratif, provinces, territoires, régions ou municipalités, universités, bandes ou conseils tribaux, pour l'élaboration ou la mise en oeuvre de politiques ou de programmes	-	-	300 000	300 000
Total des subventions	880 785	623 228	836 426	808 195
Contributions				
Association canadienne des juges des cours provinciales	56 820	53 700	-	-
Société canadienne des sciences judiciaires	35 404	29 648	-	-
Fonds de la consultation et du développement	134 524	45 933	-	-
Programme d'échange d'étudiants en droit civil et en common law durant l'été	190 720	169 109	-	-
Fonds pour encourager le travail expérimental et de recherche pour l'aide juridique	85 956	13 031	-	-
Fonds pour la réforme du droit pénal	1 396 005	919 811	-	-
Fonds de recherche et d'éducation en droit public	117 910	153 179	-	-
Fonds pour le programme des conseillers parajudiciaires autochtones et autres projets connexes	4 779 235	4 769 048	4 500 000	4 500 000
Fonds d'éducation et d'informations juridiques	1 627 050	1 374 525	-	-
Fonds pour l'initiative de la justice applicable aux autochtones	2 071 139	1 736 500	-	-
Programme de rédaction législative de l'Université d'Ottawa	72 160	-	-	-
Fonds d'aide à l'exécution des ordonnances familiales	1 624 245	1 065 061	-	-
Contributions aux provinces et aux territoires afin de contribuer aux services d'aide juridique	90 114 196	88 310 215	85 000 000	85 000 000
Contributions aux provinces et aux territoires relativement à des accords approuvés par le gouverneur en conseil concernant le partage des coûts des services juridiques offerts en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants	155 520 660	156 016 135	152 000 000	150 000 000
Contributions aux provinces et aux territoires pour le programme du contrôle des armes à feu	17 380 660	6 110 330	13 990 330	11 382 000
Contributions aux particuliers, aux organismes canadiens ou internationaux sans but lucratif, provinces, territoires, régions ou municipalités, universités, bandes ou conseils tribaux, pour l'élaboration ou la mise en oeuvre de politiques ou de programmes	-	-	4 843 302	4 092 667
Contributions en vertu de la Stratégie relative à la justice applicable aux autochtones	-	-	-	500 000
Total des contributions	275 206 684	260 766 225	260 333 632	255 474 667
Total des paiements de transferts	276 087 469	261 389 453	261 170 058	256 282 862

* Toutes les subventions et contributions du Ministère s'inscrivent dans l'activité « Droit et orientation ».

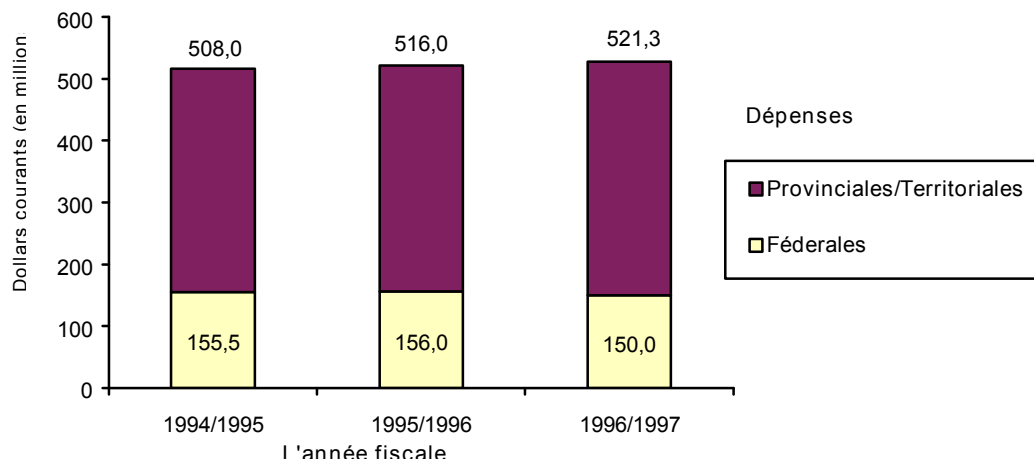


3.3 Description des programmes à frais partagés

Le Ministère fournit une assistance financière aux gouvernements provinciaux et territoriaux, à des organisations bénévoles nationales et à des organismes communautaires dans le cadre de nombreux programmes afin de soutenir un système de justice accessible et équitable au Canada. Ces programmes encouragent la coopération, la communication d'information et la planification conjointe entre les divers intervenants dans le système de justice; ils soutiennent l'élaboration, la promotion et l'observation de normes fondamentales dans le système de justice; et ils améliorent la prestation des services de justice au grand public. Le Ministère administre quatre grands accords de partage des coûts avec les provinces et les territoires.

Le Programme des services de justice destinés aux adolescents (150 millions de dollars en 1997-1998) aide les gouvernements provinciaux et territoriaux à élaborer des politiques solides en matière de justice applicable aux adolescents en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants en fournissant un soutien financier. En 1996-1997, des accords provisoires de partage des coûts ont été établis pour permettre le maintien du financement fédéral des services offerts aux jeunes pendant que se tenaient des discussions en vue de la négociation de nouveaux accords financiers. Ces nouveaux accords financiers appliqueront les contributions fédérales à des solutions de rechange au système de justice applicable aux jeunes; à des solutions de rechange au placement sous garde; et à une programmation efficace pour les contrevenants dangereux qui sont placés sous garde et qui demeurent dans la collectivité. La figure 14 présente les coûts totaux des services admissibles en vertu de ce programme et la contribution fédérale à ces coûts.

Figure 14 : Dépenses totales consacrées au Programme des services de justice destinés aux adolescents et contributions fédérales*



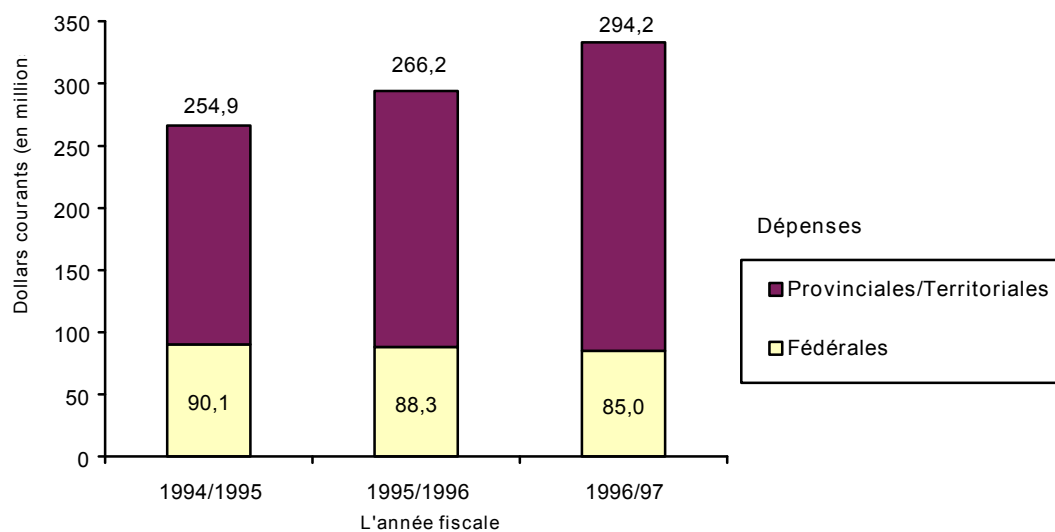
* Les chiffres annuels ne comprennent pas les paiements fédéraux effectués pour les années antérieures. Les dépenses pour 1996-1997 sont des dépenses estimatives. Des chiffres réels sont fournis pour toutes les autres années.

Le Programme d'aide juridique pour les adultes et les jeunes contrevenants (85 millions de dollars en 1997-1998) garantit un niveau minimum de services d'aide juridique en matière pénale aux personnes défavorisées quand cette aide est nécessaire pour garantir un procès



équitable. En général, toutes les infractions punissables par voie d'acte d'accusation et les infractions punissables par voie de déclaration sommaire de culpabilité quand l'accusé risque d'être emprisonné ou de perdre ses moyens de subsistance advenant une condamnation sont couvertes, y compris les poursuites intentées en application de la Loi sur les jeunes contrevenants. En 1995-1996, le Ministère a participé à des discussions fédérales-provinciales-territoriales sur le système canadien d'aide juridique en matière pénale. Un des grands objectifs visés lors de ces discussions était d'examiner les normes minimales de couverture et le financement. La figure 15 présente les dépenses totales relatives à l'aide juridique en matière pénale au Canada qui ont été partagées entre les gouvernements fédéral et provinciaux ou territoriaux et la contribution fédérale à ces dépenses.

Figure 15 : Dépenses totales relatives au Programme d'aide juridique pour les adultes et les jeunes contrevenants et contributions fédérales*



* Les chiffres annuels ne comprennent pas les paiements fédéraux faits pour les années antérieures. Les dépenses pour 1996-1997 sont des dépenses estimatives. Des chiffres réels sont fournis pour toutes les autres années.

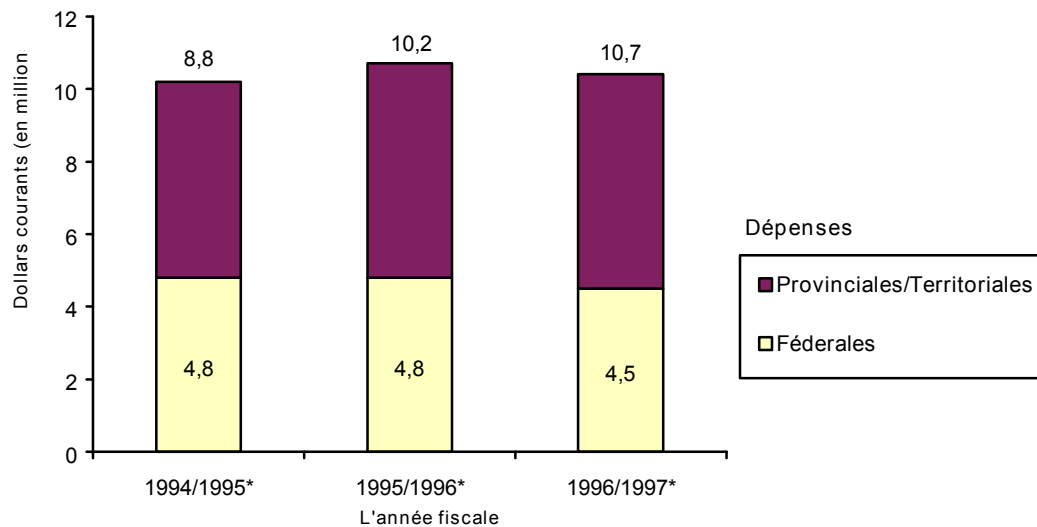
Le Programme de contrôle des armes à feu aide les provinces et les territoires à administrer les dispositions du Code criminel qui ont trait aux armes à feu. Le Ministère commencera à négocier de nouveaux accords financiers avec les provinces et les territoires concernant l'incidence financière de la mise en application de la nouvelle Loi sur les armes à feu.

Le Programme de conseillers parajuridiques autochtones (4,5 millions de dollars en 1997-1998) aide les Autochtones aux prises avec la loi à comprendre le système de justice pénale et à obtenir les services qui y sont disponibles. Le programme a pour objet de satisfaire aux besoins en counseling (autres que juridique) et en renvoi des Autochtones aux prises avec la loi, ce qui améliore leur accès au système de justice pénale et diminue les obstacles de communication entre les Autochtones et les personnes s'occupant de l'administration du système de justice pénale. En 1995-1996, le Ministère a fourni une aide financière et un soutien de programmes pour la mise en oeuvre des programmes de conseillers parajuridiques autochtones en Saskatchewan et en Nouvelle-Écosse et entrepris simultanément un examen du programme dans le contexte plus général de la justice applicable aux Autochtones. On prévoit commencer à mettre en oeuvre en 1997-1998 les recommandations de l'examen. La figure 16 présente les



dépenses totales du programme des conseillers parajuridiques autochtones que les gouvernements fédéral et provinciaux ou territoriaux ont partagées et la contribution fédérale à ces dépenses.

Figure 16 : Dépenses totales du programme des conseillers parajuridiques autochtones et contributions fédérales



* On a exclu les montants applicables aux services aux jeunes autochtones pour pouvoir établir des comparaisons d'une année à l'autre. Les dépenses pour 1996-1997 sont des dépenses estimatives. Des chiffres réels sont fournis pour toutes les autres années.



3.4 Description du Programme de vulgarisation et d'information juridiques

Le Programme de vulgarisation et d'information juridiques fournit à la population des renseignements sur le droit fédéral et sur le système de justice par un réseau d'organismes non gouvernementaux, grâce au Réseau d'accès à la justice (Réseau ACJNet) qui se trouve sur le World Wide Web, en préparant des brochures et des feuillets de vulgarisation juridique en langage simple, ainsi qu'en préparant des outils et des produits éducatifs à l'intention des jeunes et des enseignants. Au moyen du Réseau ACJNet, le public peut accéder à des renseignements sur la justice et sur le droit canadiens, poser des questions en vue d'obtenir des renseignements à caractère juridique, et discuter de questions relatives au droit et à la justice.

Le Réseau d'accès à la justice a fait son entrée sur le World Wide Web en 1995. Il offre au grand public des centaines de publications et de ressources. Le Réseau ACJNet a commencé à mettre à la disposition du public ses bases de données sur Internet, y compris le répertoire du Réseau ACJNet et la base de données du Centre de ressources juridiques. En outre, le Réseau ACJNet donne libre accès aux lois et règlements des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et de l'Ontario.

Le Programme de vulgarisation et d'information juridiques a élaboré, produit et distribué quinze publications et une bande magnétoscopique en 1995-1996 et 1996-1997. Des brochures à l'intention du public portant sur le harcèlement criminel, les engagements de garder la paix et la Loi sur les jeunes contrevenants sont complétées par des outils d'enseignement et par des manuels d'étudiants comme « L'éducation en matière de justice : les droits, les responsabilités et le respect », une publication produite pour les cours de droit et d'études sociales et pour les programmes d'anglais et de français langue seconde.



Annexe 4 - Autres renseignements

4.1 Lois dont le ministre de la Justice est responsable

Loi sur l'accès à l'information
Loi sur l'annulation du mariage (Ontario)
Loi sur les connaissements
Loi sur la preuve au Canada
Loi canadienne sur les prises
Loi sur la Convention Canada-Royaume Uni relative au jugement en matière civile et commerciale
Déclaration canadienne des droits
Loi canadienne sur les droits de la personne
Loi sur l'application extracôtière des lois canadiennes
Loi sur l'arbitrage commercial
Loi sur les contraventions
Code criminel
Loi sur la responsabilité de la Couronne et les poursuites contre la Couronne
Loi sur le ministère de la Justice
Loi sur le divorce
Loi sur les biens en déshérence
Loi sur l'extradition
Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales
Loi sur la Cour fédérale
Loi sur les armes à feu
Loi sur l'enrôlement à l'étranger
Loi sur les mesures extraterritoriales étrangères
Loi sur les criminels fugitifs
Loi sur la saisie-arrêt et la distraction de pensions
Loi sur l'identification des criminels
Loi relative à la Convention internationale sur les contrats de vente de marchandises
Loi d'interprétation
Loi sur les juges
Loi sur la Commission du droit du Canada
Loi sur le mariage (degrés interdits)
Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle
Loi sur les stupéfiants
Loi sur les langues officielles
Loi sur les secrets officiels
Loi sur les recours consécutifs à une interruption des services postaux
Loi sur la protection des renseignements personnels
Loi sur les Lois révisées du Canada (1985)
Loi sur les infractions en matière de sécurité
Loi sur l'immunité des États
Loi sur la révision des lois
Loi sur les textes réglementaires
Loi sur la Cour suprême
Loi sur la Cour canadienne de l'impôt
Loi sur la Convention des Nations Unies concernant les sentences arbitrales étrangères
Loi sur les jeunes contrevenants



4.2 Liste des documents de consultation et des publications disponibles

Documents de consultation à venir :

- Application de la législation sur la protection des renseignements personnels au secteur privé (fin du printemps 1997)
- Dispositions du Code criminel portant sur la cruauté envers les animaux (début du printemps 1997)
- Incidence des services correctionnels sur l'intégrité de la peine; suivi de certaines recommandations de l'enquête Arbour (début du printemps 1997)
- Poursuite de la promotion du règlement de conflits au niveau fédéral (début de l'été 1997)
- Version révisée du protocole d'entente sur le Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones (fin de l'hiver 1997)

Liste sélective des publications disponibles :

- Nouveau système de pensions alimentaires pour enfants
- Projets de règlements sur les armes à feu
- Les faits sur les armes à feu
- Guide sur les projets de règlements sur les armes à feu
- Protéger les Canadiens et leurs familles
- Le harcèlement criminel : un crime
- Les engagements de ne pas troubler la paix
- La lutte contre la discrimination: modifications à la Loi canadienne sur les droits de la personne
- Visibles mais sans voix: Les Autochtones des quartiers défavorisés
- La violence est inacceptable peu importe la langue

Bulletins

- Justice - Notes de recherche (Résumés des projets de recherche du Ministère dans divers domaines de la politique en matière de justice)
- Écho Justice (Publication trimestrielle visant à renseigner les gestionnaires sur l'évolution des questions de droit)
- Point de Mire (Bulletin du Centre canadien des armes à feu)



Liste sélective des publications disponibles sur le site Internet du Ministère :

Réformes relatives aux pensions alimentaires pour enfants

- Pensions alimentaires pour enfants: documents de travail publics
- Les incidences économiques des règles de fixation des pensions alimentaires pour enfants — rapport de recherche
- Les incidences économiques des règles de fixation des pensions alimentaires pour enfants — Sommaire de consultation

Prévention du crime

- Pour des collectivités plus sûres— Guide du parlementaire en matière de prévention de la criminalité
- Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime

Publications relatives aux armes à feu

- Un guide — Projets de règlements sur les armes à feu : novembre 1996
- Les faits sur les armes à feu (fiches documentaires rédigées en langue courante qui portent sur divers sujets)
- Statistiques sur les armes à feu (Tableaux mis à jour, août 1996)

Documents de recherche généraux

- Étude de l'enquête préliminaire au Canada
- La violence inspirée par la haine
- Découverte des obstacles à l'information juridique: la première génération d'immigrants— région métropolitaine de Vancouver
- Les recours et réparations offerts aux victimes de discrimination raciale au Canada et à l'étranger
- Multiculturalisme, représentativité et sélection des jurés dans les procès criminels au Canada
- Les groupes ethnoculturels et la justice au Canada: Examen des enjeux

Publications diverses

- Le système des tribunaux au Canada, JUS-667, 1994
- Le système de justice au Canada, JUS-645, 1993
- Décisions relatives à la Charte canadienne des droits et libertés
- Guide des procureurs de la couronne
- Étude des questions de droit entourant la sécurité des renseignements électroniques
- Tracer la route : Rapport du Forum canadien sur le règlement des différends (Tenu à Toronto les 17 et 18 février 1995)
- La lutte contre la discrimination— Les faits
- Modification à la Loi canadienne sur les droits de la personne (mai 1996)
- Rapport sur les communications entre les représentants du ministère de la Justice et les tribunaux — L'honorable Charles L. Dubin, C.R., LL.D. (septembre 1996)

Conférences du ministère de la Justice

- La Justice sur l'autoroute électronique
- Symposium sur les technologies numériques et le droit d'auteur

Information sur le recrutement

- La carrière juridique au ministère de la Justice
- Perspective d'emploi pour les étudiants

(Adresse Internet—<http://canada.justice.gc.ca>)



4.3 Domaines de recherche socio-juridique

Figure 17 : Détails des projets ministériels de recherche socio-juridique à l'appui de l'élaboration de la politique et des programmes ainsi que des litiges

(dollars)	Réel 1995-1996	Budget des dépenses 1996-1997	Budget des dépenses 1997-1998
<u>Recherche en droit pénal et dans le domaine des jeunes contrevenants</u> Violence familiale sexuelle des enfants; prévention du crime; agression sexuelle/égalité des sexes; violence chez les jeunes et gangs de jeunes; délinquants atteints de troubles mentaux; enregistrement des données sur l'ADN; prostitution/pornographie; détermination de la peine; solutions de rechange en matière de détermination de la peine; conduite en état d'ébriété	921 100	1 037 492	622 650
<u>Recherche en matière d'accès à la justice</u> aide juridique en matière pénale; programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones. On a formulé un certain nombre de recommandations de ces recommandations portaient sur la nécessité d'étudier l'affecte; recherche sur l'opinion publique	531 300	326 300	358 450
<u>Liaison en matière d'analyse statistique et appui en matière de contentieux</u>	378 300	358 000	370 600
<u>Recherche sur le droit de la famille</u> lignes directrices en matière de pension alimentaire pour enfants; garde et droit de visite; pension alimentaire et exécution.	176 200	156 500	200 450
Total	2 006 900	1 878 292	1 552 150

Remarque : Tous les montants englobent les salaires et les dépenses de fonctionnement



4.4 Détails sur le travail de la réforme du droit

(dollars)

Travaux de développement pour la nouvelle Commission du droit 375 000 \$

Projets de réforme du droit

Intégration et coordination du rôle des familles	50 000
Groupe de travail sur les jeunes contrevenants	338 293
Projet de loi C-27	30 000
Contrevenants à risque élevé/crime organisé	110 000
Modèles de gestion du risque pour les contrevenants dangereux	25 000
Manuel des pratiques optimales pour les mesures de rechange	25 000
Planification des peines propres à chaque client	85 000
Dédommagement	21 000
Consultations sur la réforme du droit relativement aux femmes	130 379
Loi sur les droits de la personne	145 328

Recherche en matière de réforme du droit

Inventaire du programme des mesures de rechange pour adultes au Canada	15 000
Examen de la loi de la Saskatchewan sur les victimes de violence familiale (phase 2)	15 000
Analyse comparative du projet de règlement des conflits du Bureau régional de Toronto	25 000
Étude de l'efficacité du recours à la probation dans les cas de harcèlement criminel et de voies de fait contre une conjointe	25 000
Étude de l'efficacité des comités sur la justice applicable aux jeunes	30 000
Étude du projet de développement communautaire de Laloche	15 000
Étude des cercles de détermination de la peine	40 000

Coûts administratifs 500 000



4.5 Évaluations, vérifications et examens prévus et achevés selon la ligne d'activité

On évalue l'efficacité des programmes, des fonctions et des opérations du Ministère au moyen de vérifications internes, d'évaluations de programmes et d'examens de la gestion. Ces études portent habituellement sur des unités organisationnelles ou des composantes des principales activités du Ministère ainsi que sur certains programmes ministériels particuliers. Voici une description des évaluations, des vérifications et des examens prévus et achevés selon la ligne d'activité.

Services gouvernementaux au client

Activités prévues : Le Ministère et Revenu Canada entreprendront la deuxième phase de la vérification conjointe du Contentieux des affaires fiscales en 1997-1998. Les objectifs principaux de la vérification comprendront l'examen du cadre de gestion en vigueur, le caractère adéquat des ressources financières, humaines et matérielles, l'utilité des systèmes d'information et les tendances relevées dans les demandes de services juridiques.

L'étude du cadre d'évaluation portant sur le cadre de gestion amélioré pour le Fonds des poursuites en matière de drogue et pour la conduite des affaires relatives aux produits de la criminalité a débuté vers la fin de 1995-1996. On prévoit qu'elle sera achevée d'ici la fin de 1996-1997. On a créé un comité consultatif du ministère de la Justice et du Secrétariat du Conseil du Trésor afin de surveiller l'étude qui servira à décrire l'approche privilégiée pour évaluer le cadre de gestion amélioré. Le projet établit des mesures de rendement destinées à évaluer la réussite et les effets du cadre de gestion amélioré et, d'après une évaluation des données disponibles, précise les renseignements supplémentaires nécessaires pour les évaluations futures.

Activités achevées : Le Ministère a entrepris une étude du cadre d'évaluation (achevée en 1996-1997) pour le projet-pilote de recouvrement des coûts des SAC. Les auteurs ont déterminé qu'on ne pouvait évaluer le projet-pilote de la façon conventionnelle, notamment en raison du manque de données comparatives et de l'absence d'un groupe de contrôle qui pourrait permettre de mesurer les changements.

Le Ministère a achevé une vérification de la Direction du droit pénal. On a formulé un certain nombre de recommandations concernant le cadre de gestion. Certaines de ces recommandations portaient sur la nécessité d'étudier l'affectation de la responsabilité de supervision aux chefs de secteur et sur les pratiques d'affectation de travail aux avocats. La vérification accordait un degré élevé de priorité à la nécessité d'établir des systèmes appropriés de gestion de l'information en vue de fournir aux gestionnaires les renseignements nécessaires pour leur permettre de s'acquitter de leurs tâches de surveillance et de prise de décisions. D'autres recommandations traitaient du besoin de fournir une formation spécialisée aux poursuivants fédéraux et d'instaurer de meilleures communications au sein de la Direction et des bureaux régionaux. En outre, la vérification recommandait que l'on établisse des méthodes de rechange pour accomplir des tâches administratives.

Droit et orientation

Activités prévues : En 1997-1998, le Ministère mettra la dernière main à des cadres d'évaluation et commencera à élaborer des indicateurs de rendement pour la Stratégie sur la justice applicable aux Autochtones, l'Initiative relative aux pensions alimentaires pour enfants, et la Loi sur les armes à feu de 1995. On accordera plus d'attention à l'élaboration de cadres qui



précisent les objectifs des programmes et aux résultats dont les gestionnaires de programme devront répondre.

Pour la Stratégie sur la justice applicable aux Autochtones, on utilisera une méthode d'évaluation misant sur l'habilitation. Les collectivités autochtones pourront ainsi participer pour définir et mesurer les résultats attendus. Un comité directeur tripartite composé de représentants des gouvernements provinciaux, fédéral et autochtones dirigera l'exercice d'évaluation. De plus, le Ministère envisagera de mettre en oeuvre un modèle d'évaluation participative pour soutenir ses travaux concernant la création du nouveau territoire de Nunavut.

Le Projet de contrôle des armes à feu amélioré s'inscrit dans un grand objectif du programme gouvernemental. Le projet est complexe et recoupe des structures organisationnelles verticales traditionnelles. De même, les activités d'évaluation proposées sont complexes et recoupent trois organisations. Le cadre d'évaluation de la Loi sur les armes à feu de 1995 évoluera sur plusieurs années à mesure que les composantes du projet deviendront opérationnelles et que l'on élaborera des règlements. Des cadres d'évaluation distincts sont prévus pour le Ministère, la GRC et Revenu Canada, de même qu'un cadre global pour l'évaluation interministérielle dont le Ministère assumera la responsabilité.

De même, l'élaboration du cadre d'évaluation pour l'Initiative relative aux pensions alimentaires pour enfants évoluera dans le contexte du cadre de responsabilité de la gestion et donnera suite à quelques-uns des points soulevés dans l'Initiative relative au développement de l'enfant. En 1997-1998, les activités d'évaluation viseront à aider les gestionnaires de programme à élaborer et à mettre en oeuvre des indicateurs de rendement pour surveiller le rendement de façon continue.

En 1997-1998, dans le cadre du projet renouvelé de lutte à la violence familiale, on élaborera un cadre d'évaluation pour la composante dont le ministère de la Justice est responsable. Le Ministère participera aussi aux activités d'évaluations interministérielles se rapportant à ce projet.

Enfin, en 1997-1998, le Ministère débutera une évaluation de la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime afin d'évaluer les résultats et l'effet de la stratégie.

Activités achevées : Un rapport d'évaluation sur l'effet des dispositions législatives sur les armes à feu adoptées en 1977 est disponible. Du domaine public, ce rapport porte surtout sur l'efficacité des modifications apportées en 1977 au Code criminel afin de s'attaquer explicitement aux problèmes des décès et des blessures par balles ainsi que des actes criminels perpétrés avec des armes à feu. D'ici à la fin de 1996-1997, on terminera une nouvelle évaluation en cours d'exécution axée sur la mise en application des dispositions législatives sur les armes à feu adoptées en 1991.

L'évaluation de la contribution du Ministère à l'Initiative interministérielle relative au développement de l'enfant (Grandir ensemble), débutée en 1995-1996, a pris fin en 1996-1997. L'initiative visait à prévenir et à réduire les conditions de risque chez les enfants. À ce titre, le Ministère a entrepris des activités d'élaboration de politiques concernant les jeunes contrevenants, l'exécution des ordonnances alimentaires et la pornographie juvénile. Les connaissances acquises par rapport à la gestion d'initiatives interministérielles seront particulièrement utiles pour les prochaines initiatives spéciales relatives à la pauvreté infantile.

En 1995-1996, on a élaboré des indicateurs de rendement pour évaluer et surveiller de façon continue la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime. Une



évaluation à mi-période a été exécutée au mois d'octobre 1996 afin de satisfaire à une exigence du Secrétariat du Conseil du Trésor. L'évaluation à mi-période a porté surtout sur la mise en oeuvre et la coordination de la stratégie afin de repérer les domaines auxquels il faut porter une attention particulière pour améliorer l'efficacité de l'initiative. On a constaté qu'en général, la mise en oeuvre de la stratégie était sur la bonne voie et qu'une vigilance de tous les instants était nécessaire pour surveiller le rendement d'une façon systématique de manière à garantir que la stratégie demeure sur la bonne voie.

Tel que mentionné précédemment, on a aussi entrepris en 1995-1996 et terminé en 1996-1997 un examen du Conseil national de prévention du crime.

Le Ministère a mis en oeuvre des cadres d'évaluation dans plusieurs domaines très en vue, y compris la justice applicable aux Autochtones, les pensions alimentaires pour enfants et la Loi sur les armes à feu de 1995. Il a mis l'accent sur la mise en place de cadres de responsabilité dans des domaines hautement prioritaires afin de garantir que ces initiatives sont gérées et évaluées de façon efficace au cours des années à venir.

Le Ministère a contribué à la surveillance continue de la Stratégie antidrogue du Canada et de la Stratégie nationale relative aux personnes handicapées et à l'établissement de rapports sur les composantes dont il est responsable.

Enfin, il a préparé des indicateurs de rendement afin d'évaluer les répercussions des modalités que le Conseil du Trésor a approuvées concernant l'octroi de subventions et de contributions. Ces indicateurs serviront à surveiller en permanence le programme de subventions et de contributions discrétionnaires du Ministère.

Administration

Activités prévues : On fournira des services de soutien continu en matière d'évaluation pour les études sur la satisfaction des clients.

Activités achevées : Le Ministère a achevé des vérifications du système de gestion des dossiers, phase I et des dépenses en fin d'exercice, et a poursuivi sa « vérification des systèmes en développement » d'un système de gestion des ressources humaines (SGRH).

La vérification du système de gestion des dossiers - Phase I comportait certaines recommandations précises concernant le système, telles : améliorer la vitesse du système, rendre les diverses options plus conformes aux applications Windows, expliciter les messages d'erreur, et ajouter des mises en garde au sujet de modifications à des fichiers fermés. La vérification comprenait également des recommandations plus générales comme celles qui portaient sur la nécessité de préparer des estimations de coûts exhaustives et des objectifs de mise en oeuvre, de définir les rôles et les responsabilités des propriétaires et des gardiens du système, de produire des rapports sur l'évolution du projet à l'intention des parties intéressées.

Pour répondre à une demande du Conseil du Trésor, le Ministère a exécuté une vérification des dépenses en fin d'exercice. La vérification a porté sur le dernier trimestre de l'exercice 1994-1995 ainsi que sur avril 1995. On a constaté que toutes les dépenses de fonctionnement et d'entretien (F et E) de l'échantillon étudié étaient conformes aux contrats, aux commandes et aux commandes subséquentes à des offres permanentes et que les versements de subventions et de contributions (S et C) de l'échantillon étaient conformes aux conditions des accords respectifs. La vérification a aussi permis de déterminer que toutes les dépenses de F et E et de S et C



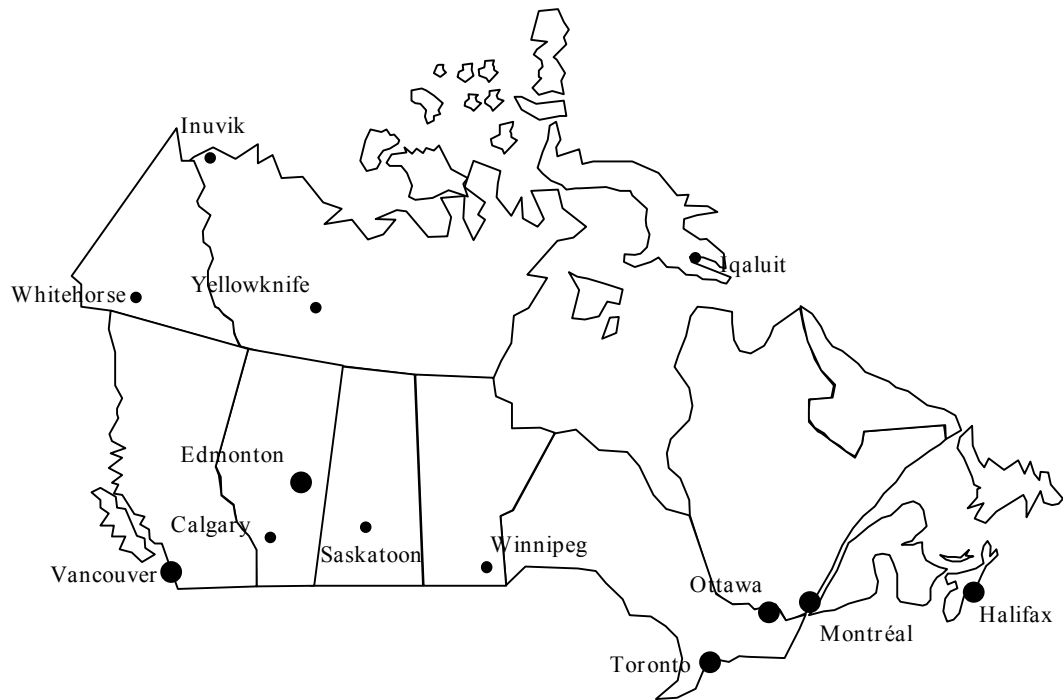
étaient correctes et justifiables compte tenu des besoins des programmes ou des besoins opérationnels et conformes à la Loi sur la gestion des finances publiques

Pour ce qui concerne la vérification des systèmes en cours de développement du SGRH, on a fait des recommandations concernant les pouvoirs de signer et les responsabilités d'intervenants clés dans le processus de développement du système ainsi que la gestion des ressources affectées à ces systèmes.

On a fourni des avis et des services de soutien en matière d'évaluation de la satisfaction des clients, de façon permanente, dans un certain nombre d'initiatives, c'est-à-dire égalité des sexes, services de soutien administratif du Secteur des politiques, examen des sous-comités de la direction et gestion des marchés et du matériel.



4.6 Emplacement des bureaux ministériels



Index

—A—

Accès à la justice, 22, 24, 56, 60
Activités, ii, III, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 17, 18, 19, 23, 24, 31, 32, 35, 36, 43, 44, 45, 62, 63, 64
Agressions sexuelles, 3
Aide juridique, 17, 22, 28, 53, 54, 60
Aperçu du portefeuille, ii, I
Armes à feu, 2, 5, 10, 25, 28, 35, 42, 45, 46, 54, 57, 58, 59, 63, 64
Autochtones, 5, 8, 10, 11, 23, 26, 30, 35, 40, 44, 45, 54, 55, 58, 60, 62, 63, 64
Programme d'assistance parajudiciaire aux autochtones, 60
Autorisations de dépenser, 13

—B—

Bureaux régionaux, 8, 18, 37, 38, 39, 62

—C—

Charte canadienne des droits et libertés, 6, 17, 21, 59
Code civil, 21, 22, 41
Code criminel, II, 6, 8, 27, 28, 29, 43, 45, 46, 54, 57, 58, 63
Commissaire à la protection de la vie privée, III
Commission canadienne des droits de la personne, II, IV
Common law, IV, 6, 8
Conseil national de prévention du crime, 3, 5, 43, 64
Constitution, i, II, 10, 20, 26
Contexte, 7, 10, 11, 17, 22, 24, 28, 31, 54, 63
Contraventions, 31, 45, 46, 57
Contrevenants à risque élevé, 2, 29, 35, 43, 45
Contributions, 24, 35, 44, 52, 53, 54, 55, 64
Cour canadienne de l'impôt, II, III, IV

—D—

Déclaration canadienne des droits, 6, 17, 21, 41, 57
Drogue, 62
Droit civil, IV, 6, 8, 10
Droit international, 10, 23
Droit pénal, 23, 27, 28, 60, 62

—É—

Égalité des sexes, 3, 10, 22, 28, 46, 60, 65

—E—

Examen du programme, 54
Exploitation sexuelle, 60

—F—

Femmes, 11, 27, 28, 45, 46

—I—

Immigration, III, 8, 11, 12

Internet, 4, 21, 33, 41, 45, 56, 59

—J—

Jeunes, 2, 5, 10, 11, 23, 26, 45, 46, 53, 54, 55, 56, 60, 63
Jeunes contrevenants, 2, 26, 45, 46, 53, 54, 56, 60, 63
Justice sociale, 10, 11, 12

—L—

Loi
Loi canadienne sur les droits de la personne, II, III, 5, 28, 45, 57, 58, 59
Loi sur la protection des renseignements personnels, III, 57
Loi sur le divorce, 31, 42, 57
Loi sur les contraventions, 31, 45, 46, 57
Loi sur les jeunes contrevenants, 45, 53, 54, 56
Loi sur les langues officielles, 57
Loi sur les textes réglementaires, 6, 17, 21, 41

—M—

Mandat, 2, 6, 18, 43
Mission, i, 6, 43

—O—

Objectif du programme, 63

—P—

Paiements de transfert, 51, 52
Pensions alimentaires pour enfants, 3, 5, 10, 27, 29, 35, 42, 45, 58, 59, 62, 63, 64
Personnes handicapées, 3, 11, 64
Prévention du crime, 3, 5, 24, 25, 35, 43, 45, 59, 63, 64
Produits de la criminalité, 62
Programme d'administration de la justice, II

—R—

Règlement des conflits, 4, 19, 27, 35, 37, 45
Réorganisation, 8, 20, 31, 35
Ressources humaines, ii, 4, 11, 27, 31, 33, 34, 45, 64

—S—

Sécurité communautaire, 35, 43, 45, 59, 63
Services axés sur le client, 4, 5, 9, 19, 36
Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime, 35, 43, 45, 59, 63
Structure des activités, 7
Subventions, 24, 35, 44, 52, 64

—V—

Violence, 2, 5, 10, 11, 26, 27, 45, 58, 59, 60, 63
Violence familiale, 63

